

L'Escale

Centre d'accueil
et d'hébergement
pour femmes
victimes de violences,
en particulier conjugales.

RAPPORT D'ACTIVITE 2007

L'ESCALE

Les activités de L'ESCALE ont été soutenues financièrement par :

Le Conseil Général des Hauts-de-Seine
Les services de l'Etat : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et
Sociale des Hauts-de-Seine, Délégation Départementale aux Droits des
Femmes et à l'Égalité, Politique de la ville, ACSE, CAF
Le Groupement Régional de Santé Publique
La mairie de Gennevilliers
La mairie de Colombes
Les dons privés
Le Conseil Régional Ile de France



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
SERVICE ACCUEIL	7
<i>Ecoute téléphonique</i>	8
<i>Accueil Physique</i>	16
Bilan et analyses.....	16
<i>Accompagnement social, juridique et psychologique</i>	22
Accueil collectif.....	22
L'accompagnement individuel : une approche globale	25
Accompagnement juridique et administratif	25
Enfants et violences	27
Accompagnement social et service de lutte contre la précarité.....	34
Recherche d'hébergement et accompagnement hôtel/ urgence	39
SERVICES HEBERGEMENT	42
<i>C.H.R.S.</i>	43
<i>Maison Communautaire</i>	49
Activités	51
Relogement en 2007	52
Le suivi socio-éducatif.....	57
<i>Actions communes à l'hébergement</i>	61
Le suivi psychologique des femmes hébergées.....	61
La prise en charge des enfants à l'hébergement	62
CONVENTION DEPARTEMENTALE	65
COMMUNICATION - INFORMATION	66
PERSPECTIVES 2008	69
ANNEXE :_Charte de la Fédération Nationale Solidarité Femmes	70

INTRODUCTION

Créée à l'initiative des associations « Elles ouvrent la porte » et « Plein grés », L'ESCALE accueille et héberge depuis 1992 des femmes victimes de violences, principalement conjugales mais aussi sexuelles et intra-familiales.

L'association analyse les violences dans un contexte d'inégalités et de discriminations à l'égard des femmes. Elle considère comme les autres ONGs membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, qu'il s'agit d'un grave phénomène sociétal. Ainsi la violence conjugale ne relève pas de « relations passionnelles » entre un homme et une femme, ni d'une question individuelle liée à la psychologie « masculine » et « féminine ».

L'ESCALE est située dans le Nord du département des Hauts-de-Seine. L'association est proche des villes de Gennevilliers, Asnières, Villeneuve la Garenne, Bois Colombes, Clichy, Colombes, Courbevoie, la Garenne Colombes, Levallois Perret, Nanterre, Puteaux, Suresnes et Rueil-Malmaison.

Ses activités sont destinées aux femmes du département 92. Elles concernent aussi, dans le cadre de mises à l'abri ou de confidentialité, des femmes de toute la France.

L'association propose un service d'écoute et d'accueil (écoute téléphonique, soutien psychologique, accompagnement juridique et social, lutte contre la précarité, aide à la recherche d'hébergement dans les cas d'urgence).

En 2000, L'ESCALE s'associe à trois autres associations (le centre FLORA TRISTAN, l'AFED, l'ADAVIP) pour mettre en place le dispositif départemental « Femmes Victimes de Violences 92 » (FVV 92) destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences (conjugales, sexuelles, intra familiales, harcèlements, violences au travail et sur la voie publique).

L'ESCALE accueille aussi plusieurs dizaines de femmes et d'enfants dans des lieux d'hébergement (pour des durées de trois à six mois renouvelables) et, pour une meilleure réinsertion, les accompagne sur le plan psychosocial pendant et après leur séjour.

En 1999, l'association a obtenu de la D.D.A.S.S. le statut de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S). Elle a ensuite ouvert depuis 2003 et avec l'appui du Conseil Général des Hauts-de-Seine, la « maison communautaire », autre mode d'hébergement de moyen séjour.

A la fin de l'année 2004, L'ESCALE a augmenté sa capacité d'hébergement de 12 à 15 places en C.H.R.S.

Puis, en 2005, la maison communautaire est passée de 15 à 25 places grâce aux logements alloués par les villes de Colombes, Gennevilliers et Nanterre. 40 places au total pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs enfants, sont donc désormais gérées par l'association.

Durant les 4 derniers mois de 2007, un service d'urgence financé par la DDASS a permis d'accueillir 2 familles par mois en hôtel. Cette expérience devrait être renouvelée en 2008.

Fin 2007 également, une médiatrice sociale a été recrutée pour des activités d'information et de sensibilisation en faveur du public et du partenariat inter associatif.

L'ESCALE a, au mois d'octobre, organisé en partenariat avec le Relais de Sénart (77) une conférence réunissant environ 200 personnes, autour d'un projet sur l'accès au logement des femmes victimes de violences financé par le CRIF. Plusieurs femmes hébergées ont pu exprimer leur vécu et leur opinion durant cet évènement.

Enfin, l'année 2007 a vu la signature de la convention départementale relative à la lutte contre les violences au sein du couple, entre le préfet des Hauts-de-Seine, les présidentes des associations spécialisées L'ESCALE et le centre FLORA TRISTAN et les 4 CIDFF du 92. Cette convention devrait permettre d'améliorer l'accueil des femmes concernées dans les services de police. Des actions de sensibilisation auprès des policiers du département ont débuté et ont été suivies par d'autres auprès des professionnels de santé et des adultes relais.

Conseil d'administration

Le projet associatif de l'ESCALE vise au respect des droits des femmes, dont la dignité, l'autonomie, la liberté et s'inscrit dans le mouvement féministe.

Le bureau du Conseil d'Administration de L'ESCALE est composé de :

Muriel Boccara, présidente ;
Michelle Bonnaud, vice présidente ;
Sophie Chamblain, secrétaire ;
Ginette Fiquet, trésorière ;
Josette Morlet, trésorière adjointe ;

Partenaires

L'ESCALE est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) et du Collectif Relogement 92.

Les services d'accueil et d'hébergement de l'association ont été financés en 2007 par les services de l'Etat (DDASS, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité, Préfecture, ACSE, CAF), le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Groupement Régional de Santé Publique, le Conseil Régional, les villes de Gennevilliers et Colombes et des dons privés.

L'ESCALE s'appuie sur un réseau de partenaires : services sociaux, médicaux, de Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance, associations, centres de réinsertion professionnelle, antennes de justice, commissariats. Etc.

Equipe professionnelle

Spécialisée dans l'accueil des femmes victimes de violences en particulier conjugales, l'équipe de L'ESCALE est composée d'assistantes sociales, de conseillères en économie sociale et familiale, de psychologues, de chargées d'accueil, d'écouterantes et de personnel technique et administratif.

Direction

Françoise Brié, 1 ETP

Service d'accueil

Maria Barbier, psychologue, 1 ETP ;

Carole Goisneau, chargée d'accueil, 1 ETP puis 0,5 ETP ;

Marion Chevallier, écoutante 0,5 ETP et chargée de lutte contre la précarité, 0,5 ETP ;

Louisa Bensehil, médiatrice sociale, 1 ETP

Josiane Meillat, remplacements chargée accueil

C.H.R.S

Carole Goisneau, cheffe de service, 0, 125 ETP ;

Nayeguy Poty Paquirá, assistante sociale, 1 ETP ;

Hélène Netter, psychologue, 0,20 ETP ;

Constance Gravier, CESF, 0,5 ETP ;

Michèle Davallan, maîtresse de maison, 0,43 ETP ;

Pavillon

Carole Goisneau, cheffe de service, 0, 375 ETP ;

Hélène Netter, psychologue, 0,30 ETP ;

Constance Gravier CESF, 0,5 ETP ;

Onyemah Egwunwoke, CESF, 1 ETP ;

Alexandra Tricot, CESF, 1 ETP ;

Michèle Davallan, maîtresse de maison, 0,57 ETP ;

Services généraux et administratifs

Josiane Meillat, assistante de direction, 0,50 ETP

José Simoes, comptable, 0,50 ETP ;

Fatima Gaou, agent d'entretien, 0,57 ETP ;

SERVICE ACCUEIL

Les violences exercées à l'encontre des femmes, leurs conséquences sur le plan social, juridique, économique, médical et psychologique et sur leurs enfants ont été démontrées par différentes enquêtes menées en particulier dans les années 2000.

Face à ce phénomène de grande ampleur¹, le projet de L'ESCALE vise la prévention des difficultés graves induites par la violence, qui surviennent dans la vie des femmes et de leurs enfants.

Depuis la création de L'ESCALE, l'accueil des femmes est une activité centrale. Il permet un accompagnement global (psychologique, juridique et social avec également un service d'appui vers l'emploi).

Il précise la demande des femmes et est essentiel pour une reconstruction après les traumatismes vécus. Il diminue le parcours de violence en apportant une réponse spécifique et adaptée. Il évite aussi la multiplication des démarches avec des orientations pertinentes vers les services concernés. Il s'agit également de travailler en partenariat avec les différentes institutions, les acteurs sociaux, chargés de la protection de l'enfance et les associations.

Sur la question de l'hébergement, ce service joue un rôle important en amont, en préparant d'éventuels départs du domicile en dehors de l'urgence. Il est en effet récurrent de rencontrer des femmes avec ou sans enfants, expulsées ou dans l'obligation de quitter le domicile pour assurer leur protection.

L'ESCALE, à travers le réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, peut aussi éloigner les femmes en danger dans leur département d'origine.

Conçu dans le cadre de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes, le dispositif « Femmes Victimes de Violences 92 » (FVV 92), fonctionne depuis le 16 octobre 2000. Il améliore et favorise l'accès à un soutien après des violences. Avec les autres partenaires, L'ESCALE permet ainsi aux femmes d'être reçues immédiatement et assure une meilleure couverture du département dans le temps et l'espace.

¹ 2 à 3 femmes décèdent chaque semaine de violences au sein du couple

Public

Les activités développées par le service d'accueil de L'ESCALE répondent aux demandes des femmes victimes de violences et notamment de violences conjugales.

Objectifs

- Permettre aux femmes de se soustraire aux situations de violences
- Prévenir les conséquences psychologiques, juridiques et sociales de la violence exercée à l'encontre des femmes et ainsi limiter un processus de précarisation
- Mettre en place les outils nécessaires à la protection physique et psychologique des femmes
- Accompagner les femmes dans un projet social adapté (maintien dans l'emploi et le logement, réinsertion sociale par ex)
- Développer les actions d'information et de sensibilisation à destination du public et des professionnels.
- Potentialiser l'offre de service par un travail en réseau ;
- Analyser les données recueillies concernant ce problème de société.

Activités

Le service d'accueil de L'ESCALE propose :

- un service d'écoute téléphonique et de conseil (juridique, social, hébergement) ;
- un accompagnement psychologique et juridique
- un soutien social comprenant conseil en insertion et réinsertion professionnelle ; aide à la recherche d'hébergement et de logement (pour les cas les plus urgents seulement); suivi administratif et social;
- un service de recueil d'analyse des données statistiques

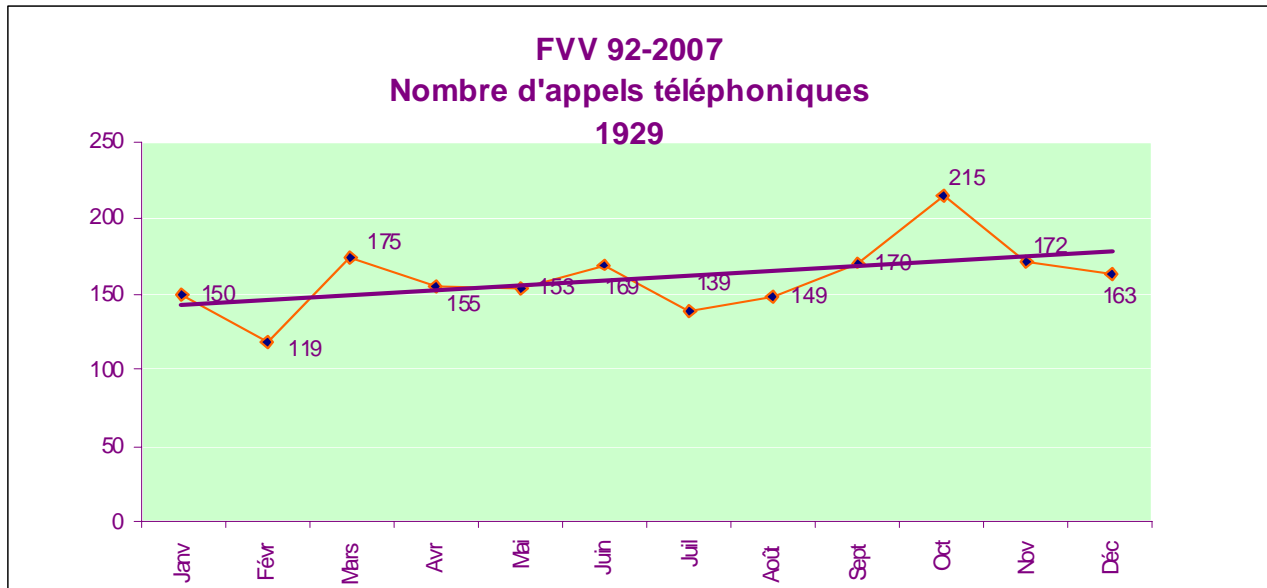
Ecoute téléphonique

En 2007, comme les années précédentes, le service d'écoute téléphonique a fonctionné du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h, la moitié du temps dans le cadre du dispositif FVV 92 et l'autre moitié du temps dans le cadre d'un service propre à L'ESCALE.

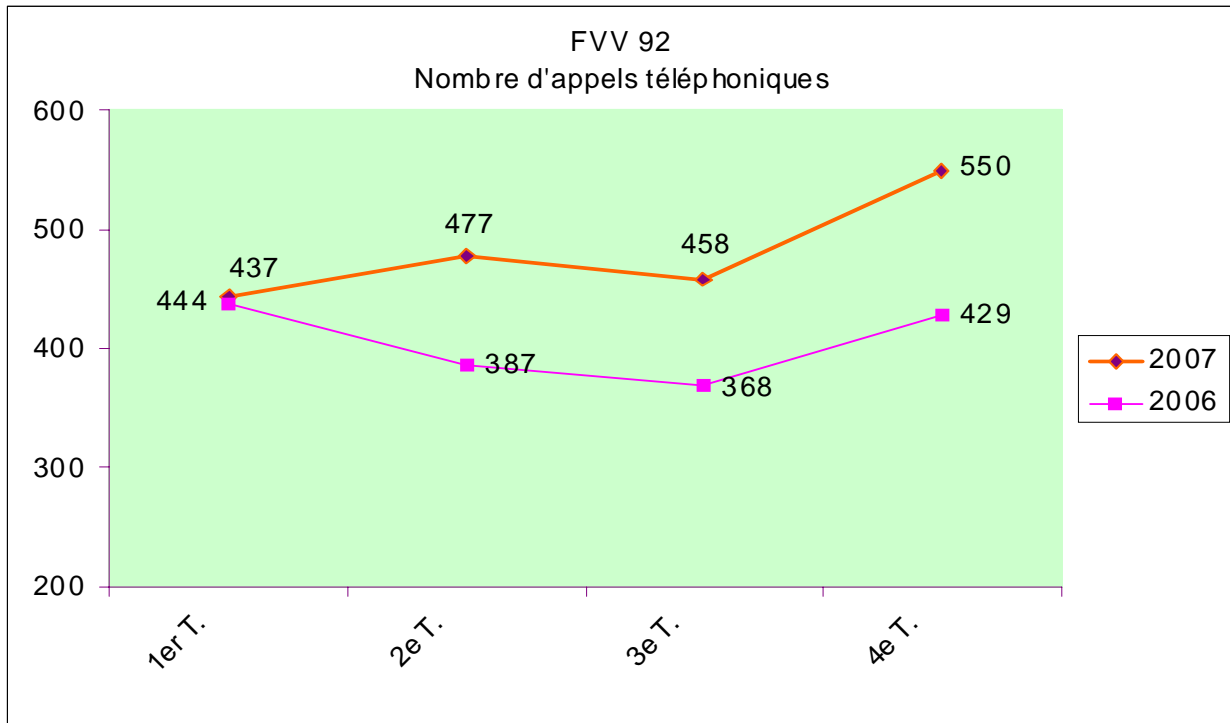
Une nouvelle campagne de communication (plaquettes pour le public et les professionnels, affiches) a débuté en juillet 2007, afin de mieux faire connaître le numéro d'écoute FVV 92 (01 47 91 48 44).

Plusieurs rencontres ont été organisées dans les communes du département ou au sein des Circonscriptions de la Vie Sociale (CVS) autour de l'exposition de photographies « Blessures de Femmes », qui retrace le parcours de femmes, ayant subi différentes formes

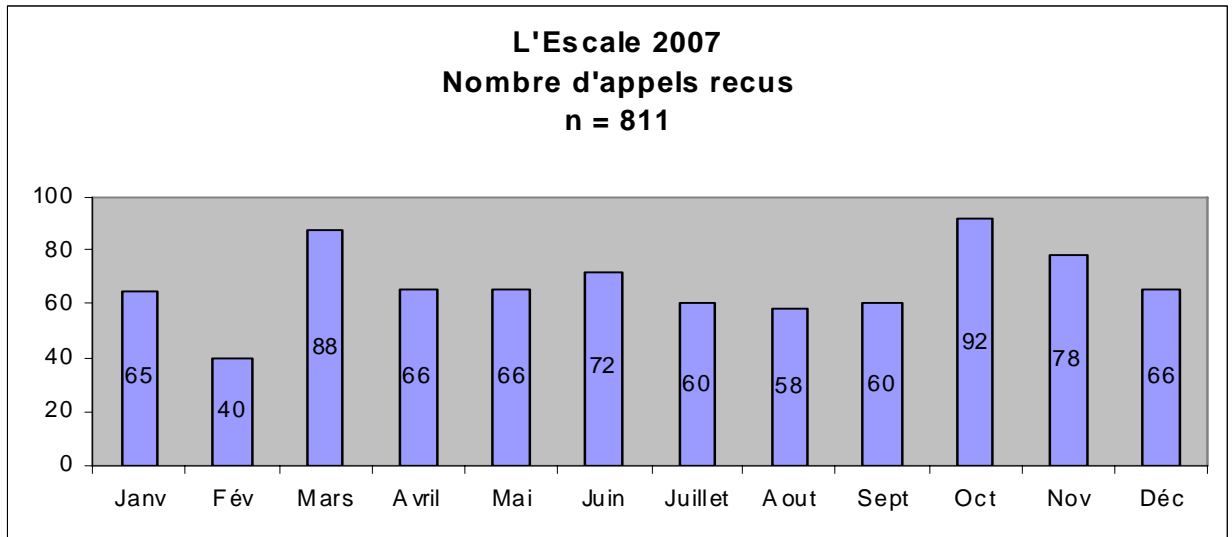
de violences. L'équipe de L'Escale a animé plusieurs d'entre elles avec ses partenaires du FVV.



Selon l'enquête ENVEFF réalisée en 2000, 10% des femmes auraient été victimes de différentes formes de violence, or le service d'écoute FVV 92 a touché entre 3 à 4 femmes de 18 à 60 ans pour 1000 habitantes des Hauts-de-Seine (moins de 2 femmes pour 1000 en 2006). Il est donc important de renouveler des campagnes de communication régulièrement, afin de permettre aux femmes de connaître ce numéro de proximité.



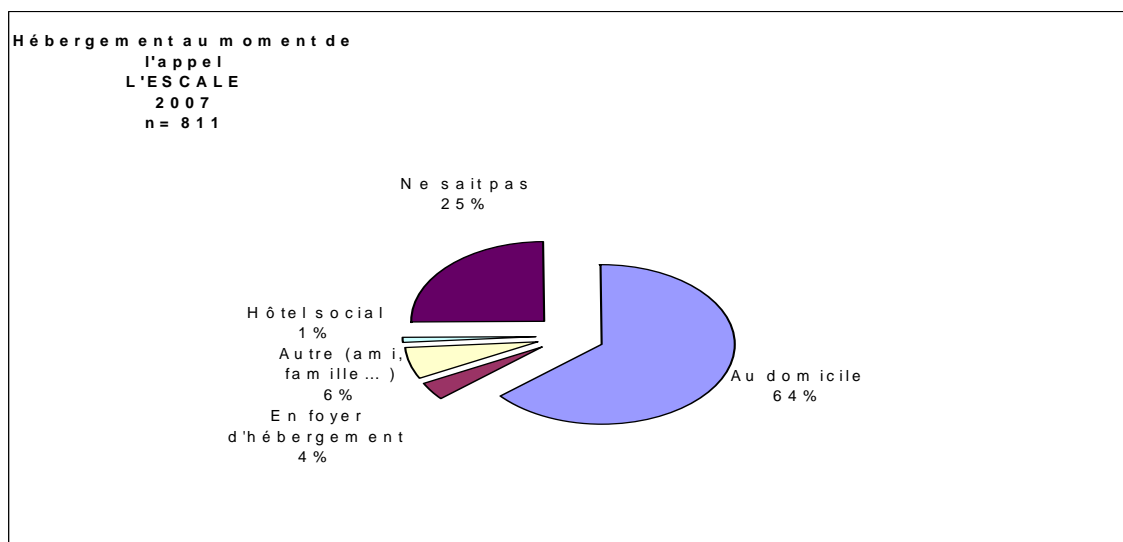
L'ESCALE, qui depuis sa création, a toujours réalisé une écoute professionnelle, a reçu 811 appels au total (676 en 2006) dont près de 200 sur son propre numéro.



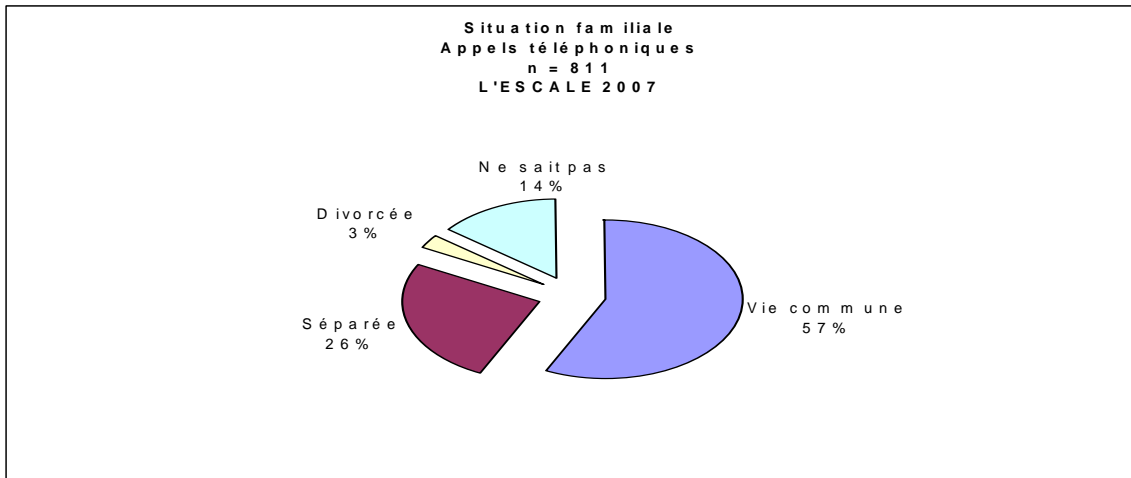
L'écoute téléphonique apporte les informations, les conseils et l'orientation nécessaires aux femmes qui, après un acte de violence, se sentent souvent très isolées et perdues. Elle est facile d'accès pour les usagères puisqu'il suffit d'un simple appel pour être en contact direct avec une personne disponible.

L'écoute autorise une plus grande liberté de parole en particulier lorsque la femme ne se sent pas prête à affronter un face-à-face dans l'immédiat.

La personne sort ainsi de l'isolement, desserre son angoisse, et y voit plus clair dans une perspective de prise de décision ultérieure. L'écoute est attentive, empathique mais non directive et respectueuse des origines, convictions et comportements. Anonyme et confidentielle, elle est indispensable aux femmes séquestrées, sous contrôle ou qui craignent d'être stigmatisées.



64% des femmes qui appellent se trouvent au domicile. La majorité vit toujours avec leur conjoint et près du tiers sont séparées ou divorcées.



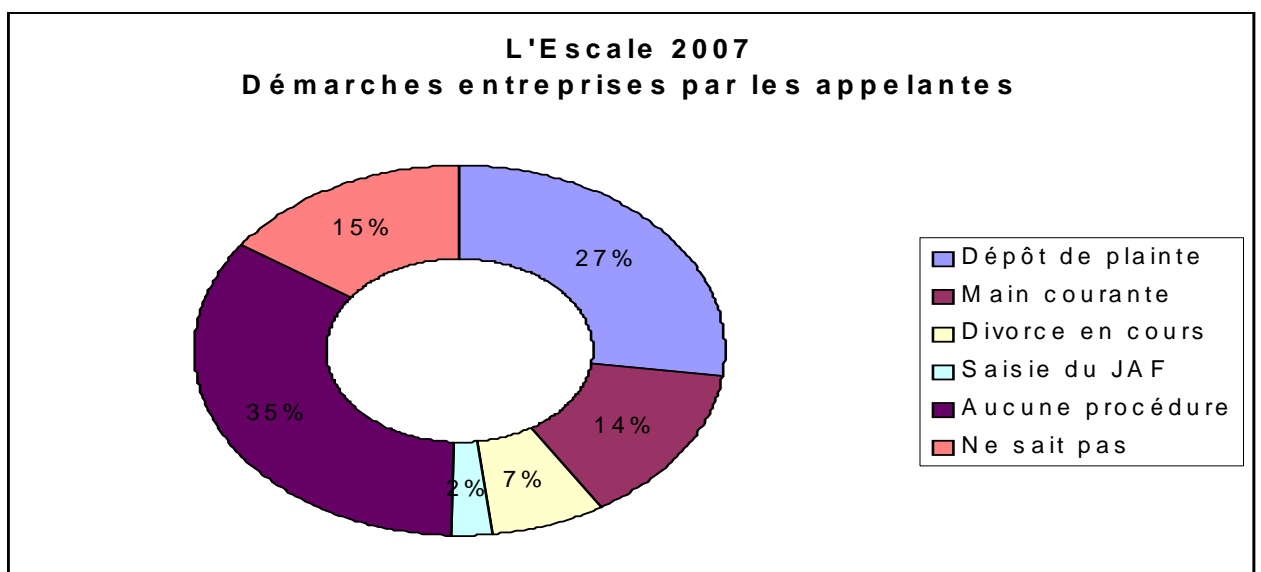
Une rencontre est systématiquement proposée vers une des 4 associations du FVV afin de permettre à chaque femme de bénéficier d'un soutien psychologique, de conseils et d'information sur leurs droits (un tiers des appels ont été suivis d'entretiens en 2007). Un accompagnement social (écoute, emploi, soutien dans certaines démarches) est également possible à L'ESCALE.

L'ESCALE dispose également d'une banque d'adresses communiquées à l'appelante pour qu'elle puisse entamer d'éventuelles démarches.

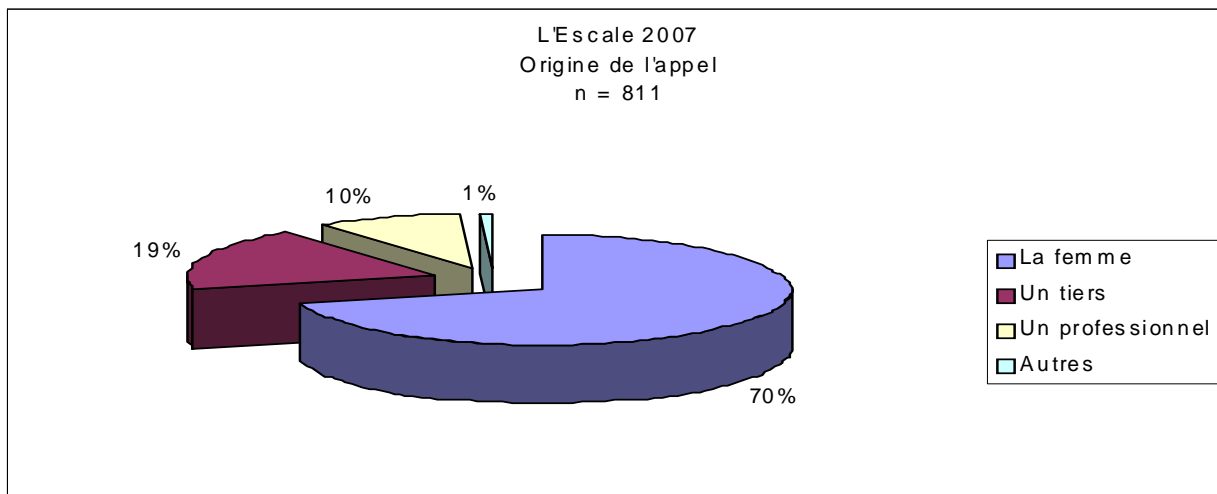
Après évaluation de sa situation, la personne peut ainsi être orientée en priorité vers les services sociaux, de santé, de justice, de police ou de gendarmerie (plaintes) et/ou vers d'autres associations hors dispositif FVV.

L'écoute ne prévoit généralement pas de suivi téléphonique mais certaines femmes peuvent appeler à plusieurs reprises.

Certaines femmes ont déjà entrepris des démarches : 231 ont ainsi déposé une plainte (187 ont été reçues, pour 44 cas de plaintes non acceptées) et 117 une main courante. Mais 291 d'entre elles n'ont effectué aucune démarche.

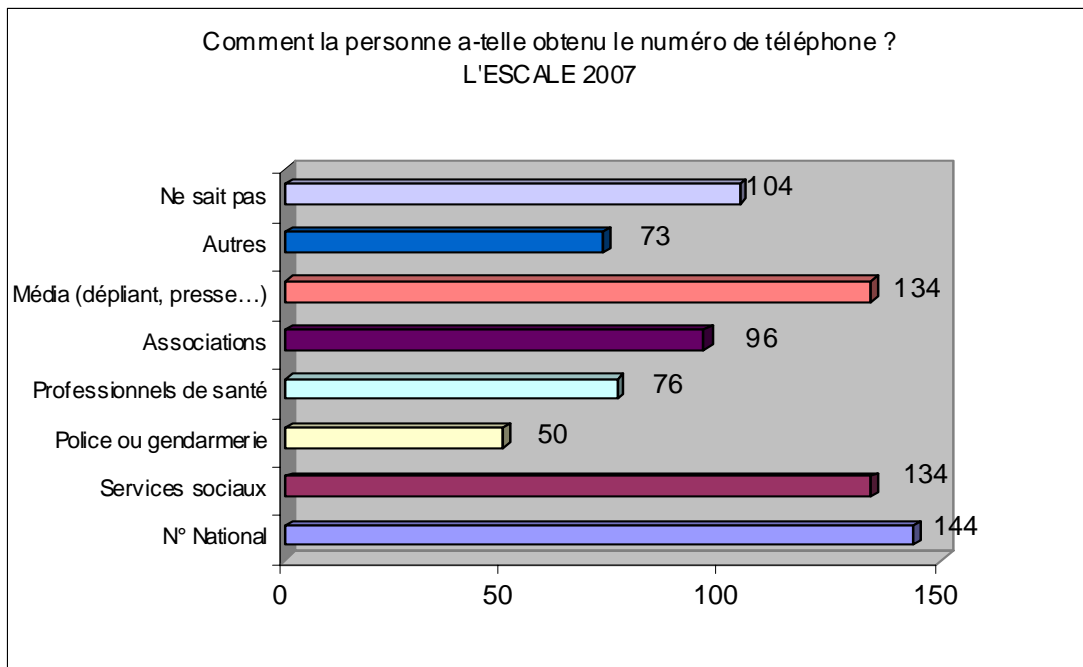


En 2007, les appels émanaient majoritairement des femmes elles-mêmes (+ 10% par rapport à 2006 grâce aux campagnes de communication locale et nationale), de tiers (familles, voisins, autres proches) qui ne savent pas comment conseiller, agir et/ou intervenir auprès de la femme victime de violences et enfin de professionnels (services sociaux, santé, police) confrontés à une situation complexe et qui leur semble nécessiter une prise en charge et un accompagnement spécialisé. Ces derniers ont cependant été moins nombreux qu'en 2006 (-23% des appels).

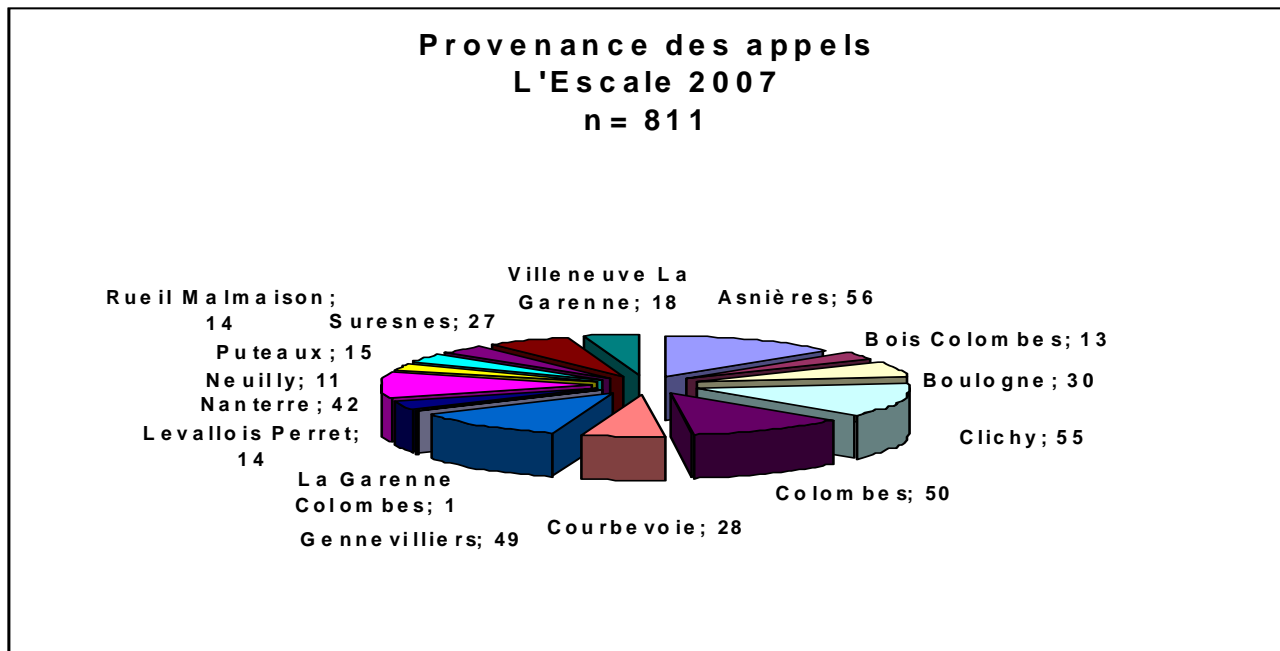


Le réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, dont fait partie L'ESCALE et qui gère le numéro national 3919, a été le meilleur relais pour l'écoute de l'association.

Ce sont ensuite les documents de communication et les services sociaux puis les associations du département qui ont informé les femmes. Les professionnels de santé ont été un meilleur relais en 2007 de notre activité (76 pour 40 en 2006), les services de police assurant un relais moins important (50 pour 59 en 2006).



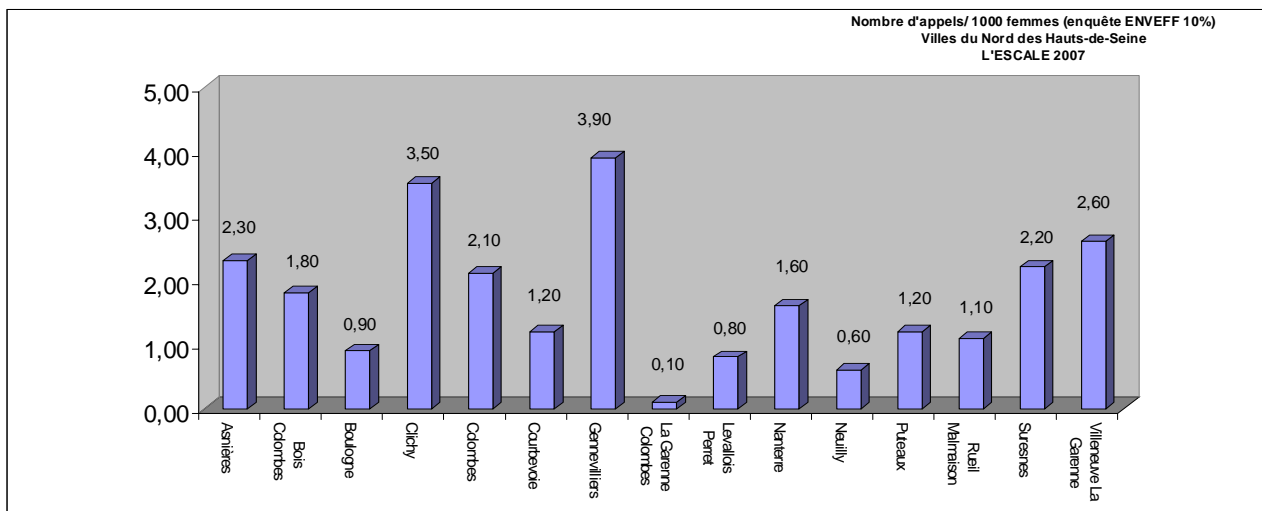
Les appels reçus proviennent principalement des villes du Nord du département et proches de l'association ou des partenaires du dispositif FVV 92 (Asnières, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Boulogne, Courbevoie, Suresnes). On note cependant moins d'appels, comparé à 2006, pour Gennevilliers et Villeneuve la Garenne et plus pour Clichy, Bois Colombes, Boulogne et Suresnes.



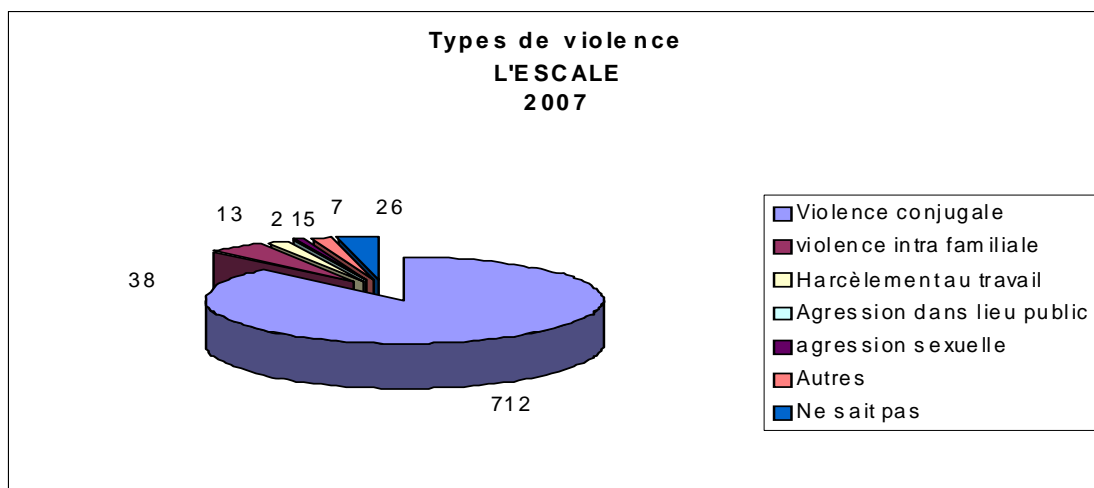
Rapporté à la population féminine, le nombre d'appels montre cependant que l'information semble mieux relayée dans les villes de Gennevilliers (3,9 pour 1000/ 5,1 pour 1000 femmes en 2006), Clichy (3,5 pour 1000), Villeneuve la Garenne (2,6 pour 1000), Asnières (2,3 pour 1000), Suresnes (2,2 pour 1000), Colombes (2,1 pour 1000).

Le partenariat et la communication de proximité autour des violences faites aux femmes ne sont sans doute par étrangères à ce résultat. Les difficultés et les réticences observées chez les femmes victimes de violence pour rompre le silence, rendent indispensable l'organisation de campagnes de communication systématiques, tant au niveau départemental qu'au niveau local.

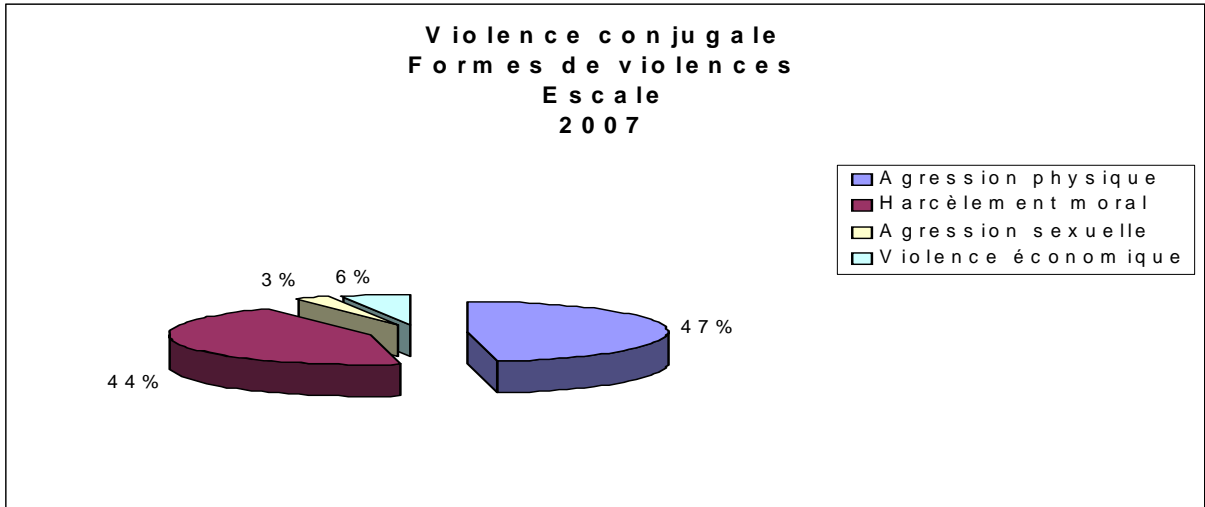
Le nombre de femmes pouvant être écoutées peut en effet être amélioré.



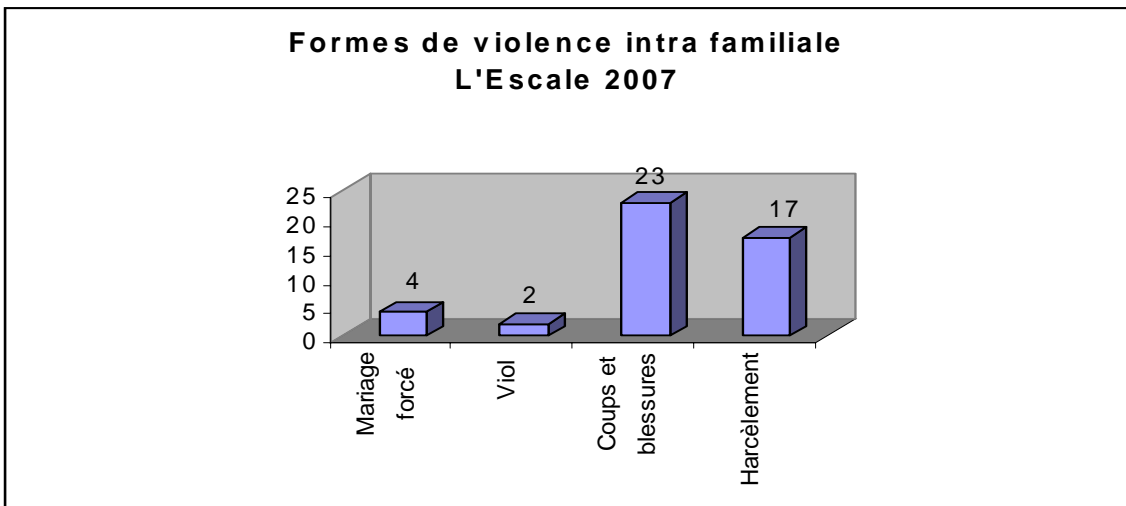
Le public majoritairement touché par le dispositif FVV, y compris par L'ESCALE, reste les femmes victimes de violences conjugales (88%). Les appels pour violences intrafamiliales représentent environ 5% des appels.

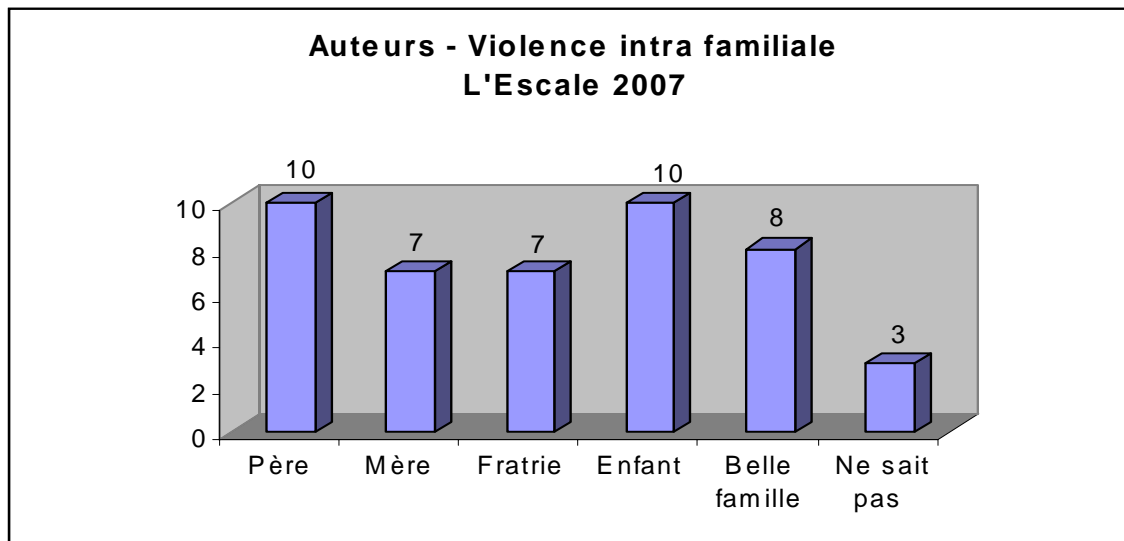


L'analyse des appels montre les différentes formes que prend la violence conjugale : physique, sexuelle, psychologique, économique.



De même, les violences intrafamiliales sont représentées sous différents formes, (principalement des violences physiques et psychologiques) et perpétrées par différents membres de la famille.





Accueil Physique

Bilan et analyses

Toutes les femmes bénéficient d'un suivi global : psychologique, juridique, social spécialisé leur permettant de réaliser un travail d'élaboration autour de leur parcours de violence. Elles trouvent à L'Escale une équipe pluridisciplinaire expérimentée et formée sur cette question et qui bénéficie des échanges et de l'expérience avec le réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Le cadre proposé a pour principale fonction de servir de support à des représentations (de soi, du couple, de l'image de la femme ...) de permettre leur émergence, d'imaginer et d'élaborer avec elles des stratégies de changement.

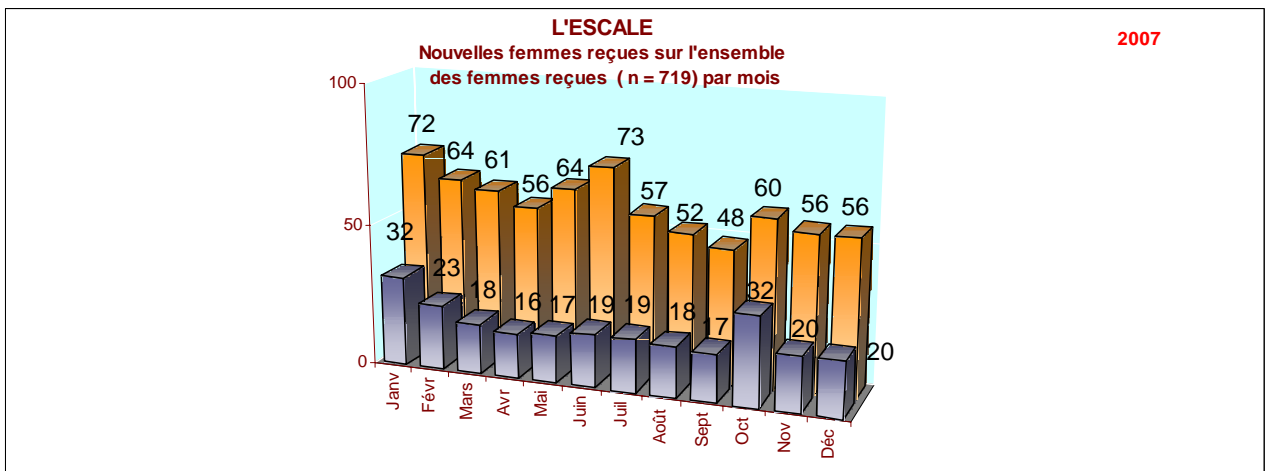
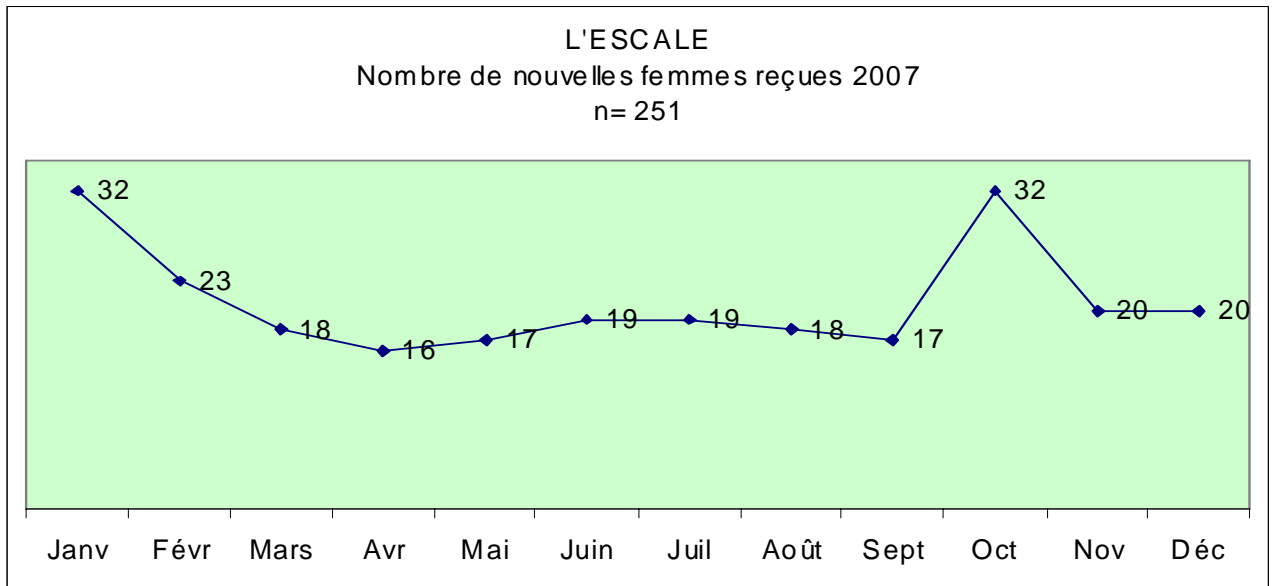
L'Escale accompagne les femmes pendant toute la durée des procédures judiciaires. L'association s'appuie aussi sur le réseau des avocats du barreau des Hauts-de-Seine, les Maisons de Justice et du Droit et sur les associations spécialisées comme les CIDF.

Elle propose une recherche d'hébergement face à des situations particulièrement graves, notamment lorsque la vie de la personne est en danger et qu'un départ immédiat s'impose.

Enfin, le service social et de lutte contre la précarité, qui prend en compte la dimension violences, propose aux femmes de les soutenir dans leurs démarches, leur recherche d'emploi ou de formation.

Au total, 366 femmes dont 251 «nouvelles» femmes ont été suivies régulièrement. 45 ont été accompagnées dans le service de réinsertion par l'emploi. 227 nouvelles femmes avaient été reçues en 2006.

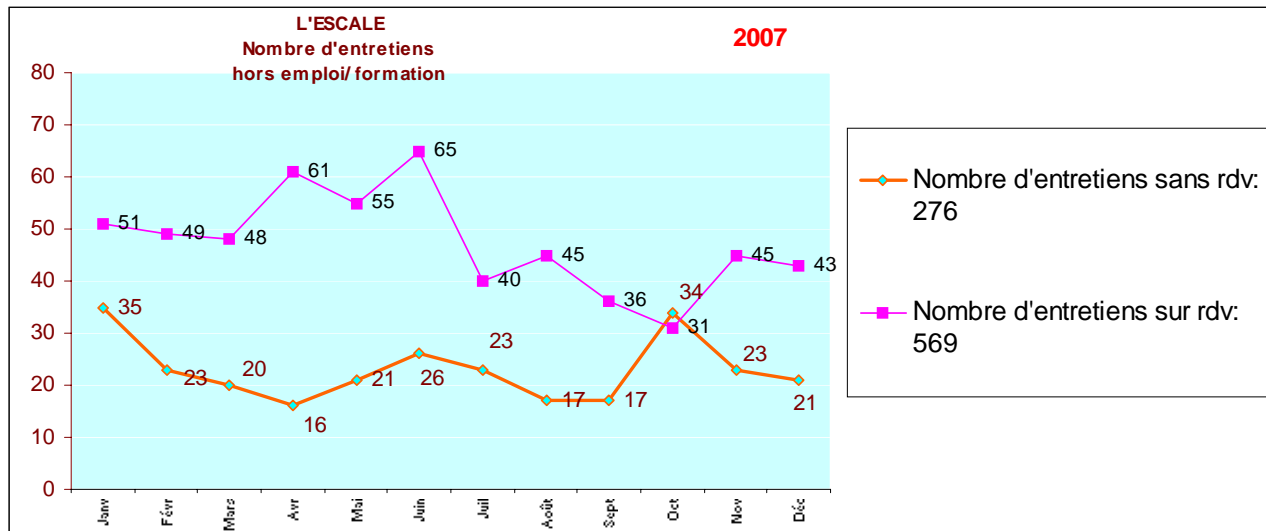
Le nombre de femmes suivies régulièrement est aussi en constante augmentation (279 en 2005, 335 en 2006 et 366 en 2007).



En moyenne, environ 60 femmes ont été reçues par mois (719 dans l'année pour 714 en 2006 et 681 en 2005).

Le nombre d'entretiens menés en 2007 est de 990, soit environ 3 entretiens par femme.

Il s'agit de 845 entretiens individuels pour un accompagnement psychologique, social et juridique et de 145 entretiens dans le cadre du service lutte contre la précarité/emploi.

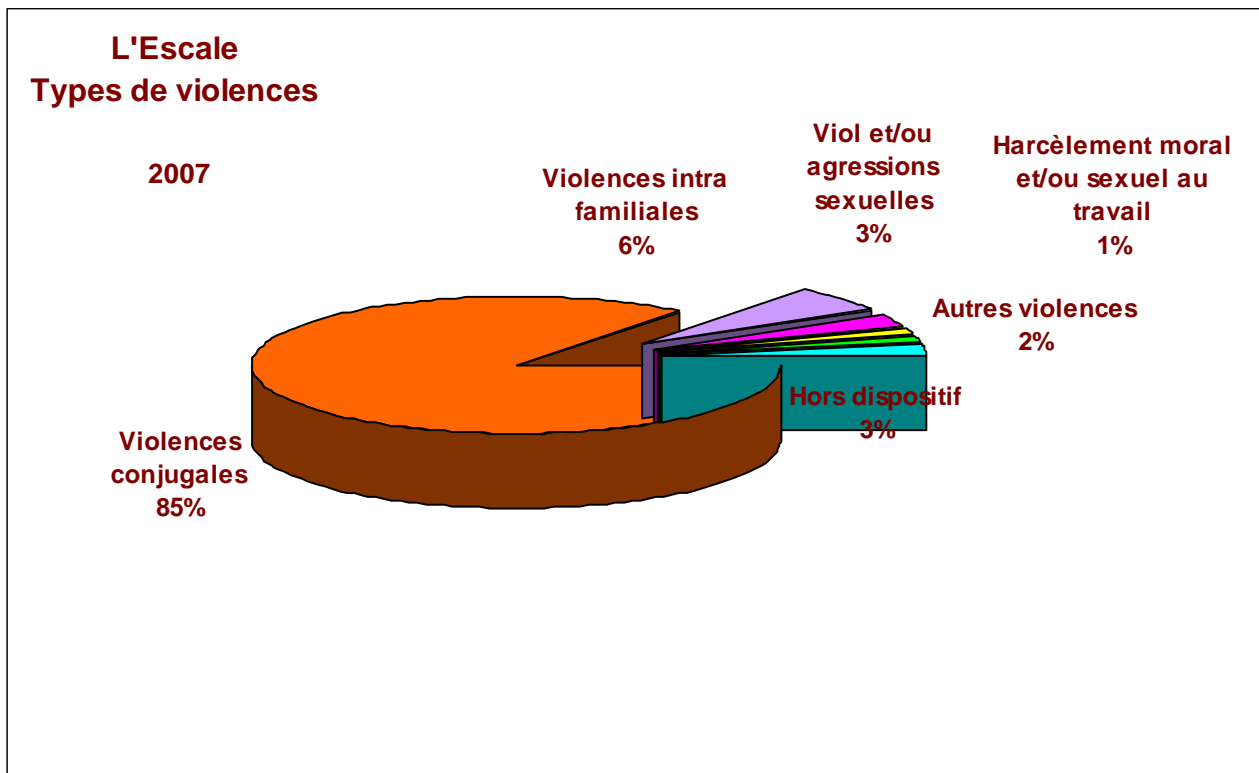


Les entretiens sans rendez-vous (276 en 2007, 264 en 2006, 246 en 2005) sont en augmentation régulière. Ils permettent aux femmes d'être reçues rapidement (le jour même pour les urgences) ou sans contrainte de choix au moment où elles se sentent prêtes, même plusieurs mois après leur appel. 569 entretiens sur rendez-vous ont aussi été réalisés (650 en 2006).

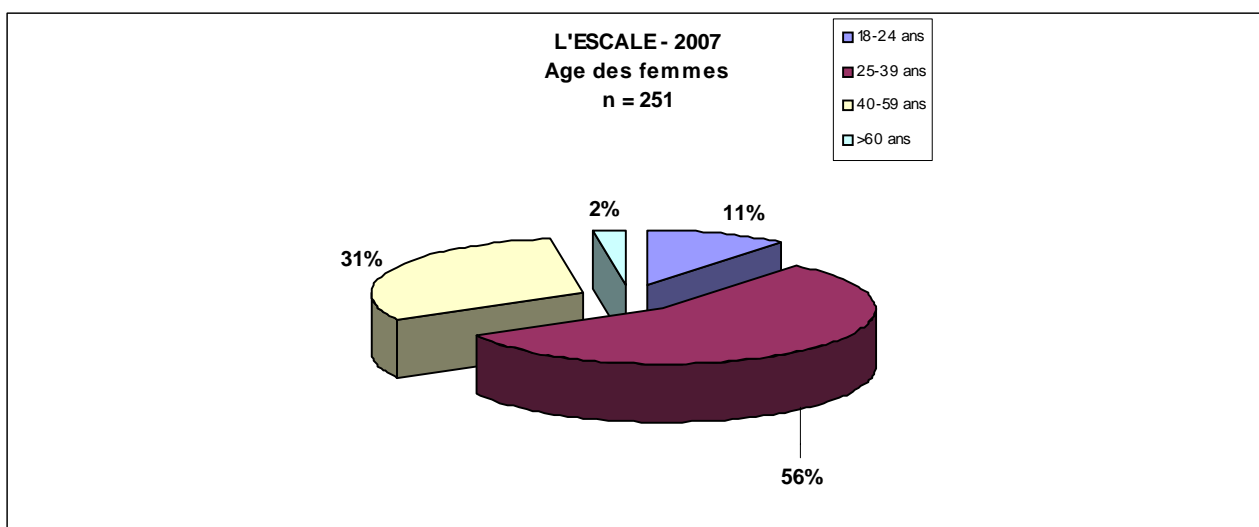
Les entretiens de suivis doivent être espacés de 15 jours faute de plages horaires disponibles. L'Escale souhaite depuis plusieurs années renforcer son service accueil (locaux, personnel) pour créer de nouvelles activités (accueils collectifs plus nombreux, groupes de parole et activités pour les enfants).

PUBLIC

La femme qui a recours à L'ESCALE est victime de violences conjugales (85%) ; elle est âgée de 25 à 39 ans (56%).

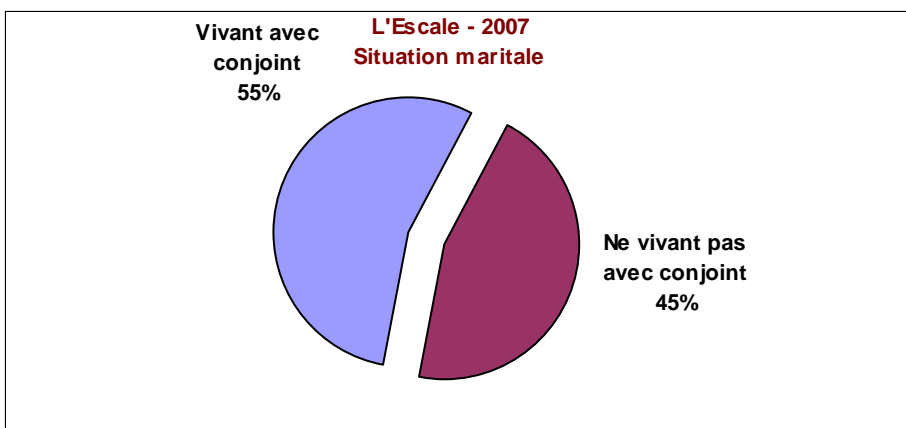
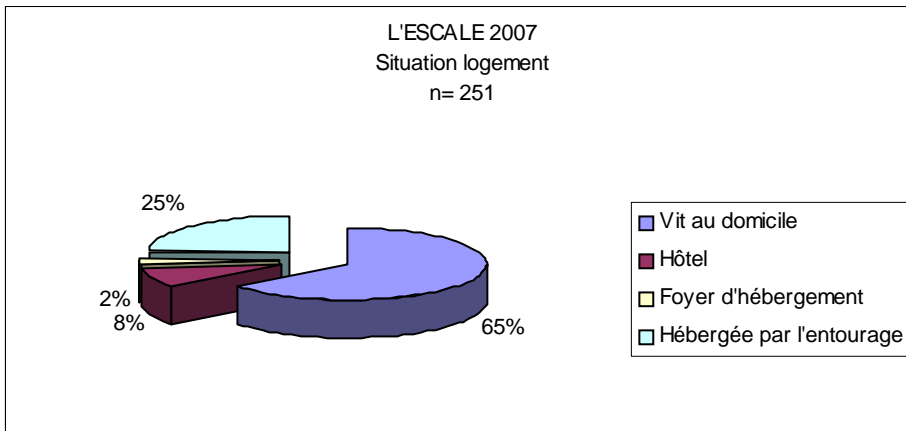
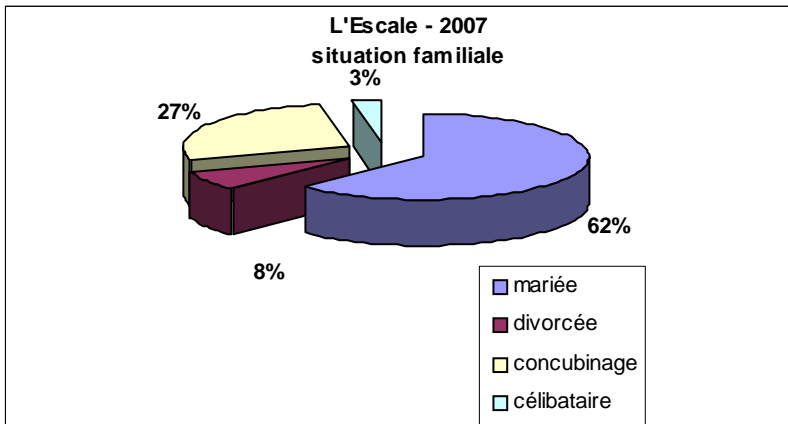


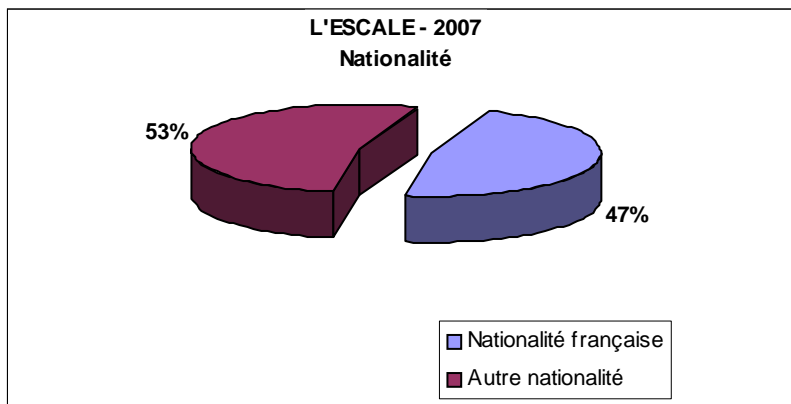
En 2007, L'ESCALE a aussi reçu parmi les « nouvelles » femmes, 27 jeunes femmes (18-24 ans), 77 femmes de 40 à 59 ans et 6 de plus de 60 ans.



La majorité des femmes reçues à l'association a au moins un enfant (63%). Les femmes vivant ou ayant vécu en concubinage représentent 27% de l'échantillon pour 62% de femmes mariées. 65% vivent encore au domicile et 55% avec leur conjoint.

Il est toujours aussi important que l'ensemble des mesures (attribution du domicile par exemple) puissent s'adresser à toutes les femmes quelque soient leur situation matrimoniale.

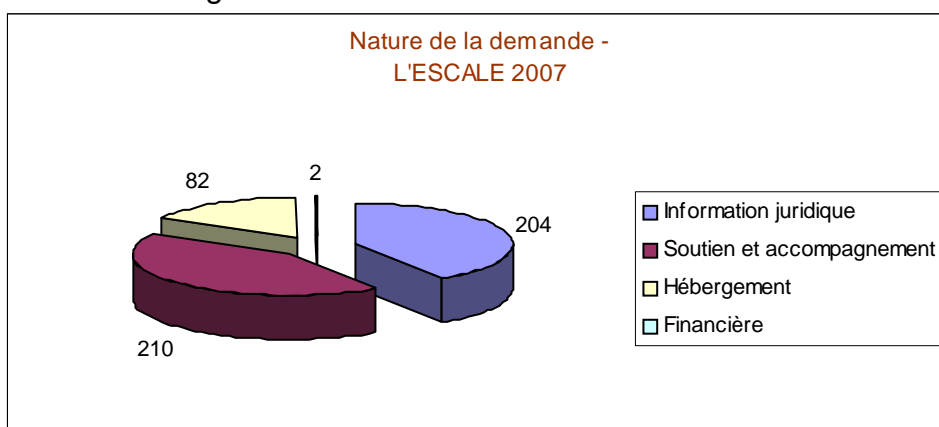




53% parmi les nouvelles femmes sont de nationalité étrangère.

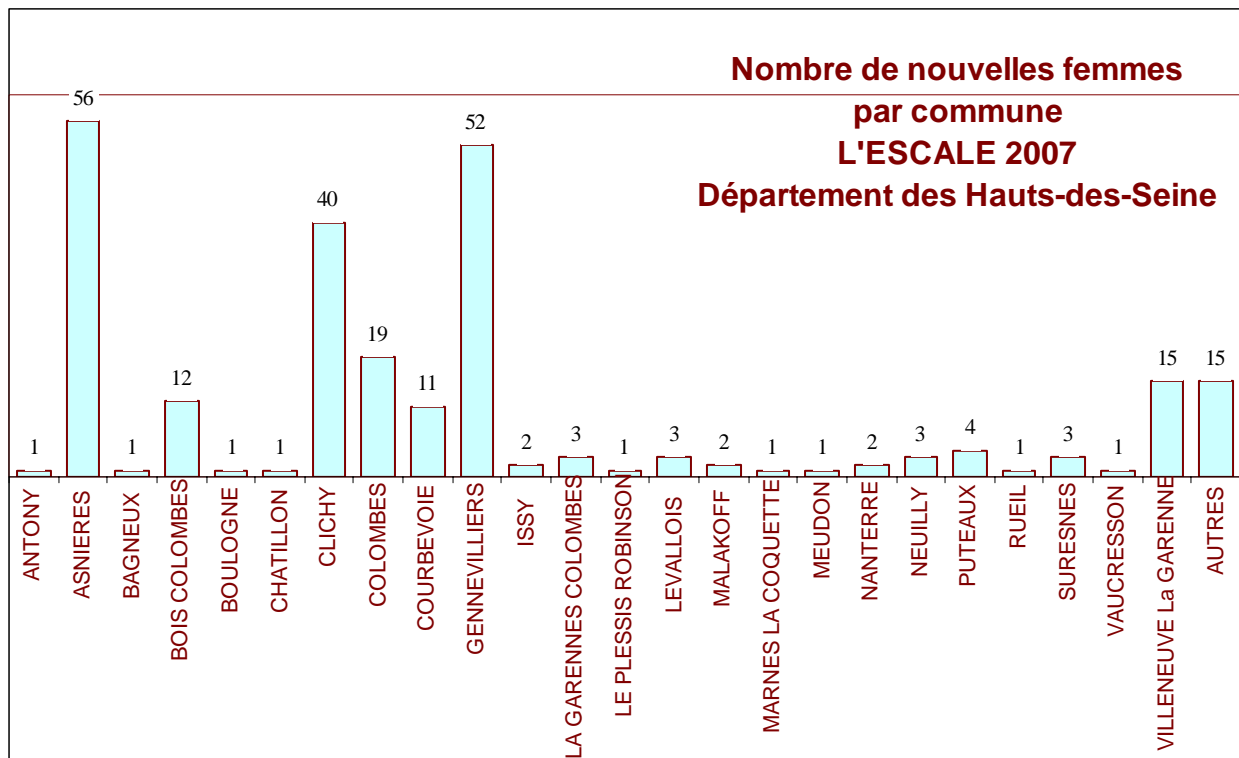
Parmi elles, il n'est pas rare de trouver des jeunes femmes venues en France suite à des mariages arrangés entre familles, avec des violences subies dès leur arrivée y compris des séquestrations. Les conjoints n'engagent aucune démarche pour leur régularisation, les maintenant ainsi dans un état de dépendance totale, voire les dénoncent aux autorités si elles arrivent à s'échapper du domicile.

La première demande est orientée vers un soutien psychologique (42%) puis vers des informations juridiques (41%). A L'ESCALE, 16% des femmes reçues sont aussi à la recherche d'un hébergement.



Lieu d'origine des femmes accueillies

Les chiffres et analyses concernant l'ensemble des communes sont contenus dans le rapport d'activité FVV 92. L'échantillon des 251 « nouvelles femmes », accueillies à L'ESCALE réside majoritairement dans une ville du Nord du département et est présenté ci-dessous par commune.



Comme souligné les années précédentes, la violence à l'égard des femmes reste un phénomène de société lié au statut de la femme, à la relation homme-femme et s'exerce quelle que soit la ville ou le niveau socio-économique de ses habitants.

L'observation des graphiques ne doit pas laisser penser qu'il existe des zones moins exposées à la violence que d'autres. Le travail de proximité réalisé par L'ESCALE dans les lieux où se trouvent ses bureaux ou hébergements intervient bien entendu, comme l'emplacement géographique, le niveau de collaboration ou de relais des différents partenaires.

Accompagnement social, juridique et psychologique

Accueil collectif

En 2007, l'association a mis en place un accueil collectif le lundi après midi (et le mardi après midi depuis juin 2008).

Il permet aux femmes victimes de violences d'échanger entre elles sur l'évolution de leur situation. Elles peuvent y revenir régulièrement ou entamer des entretiens individuels.

23 accueils collectifs ont eu lieu réunissant 82 femmes au total.

Les différentes campagnes de sensibilisation et de prévention des violences conjugales ont permis aux femmes de rompre le silence des violences subies au quotidien notamment grâce au numéro d'écoute et aux permanences d'accueil dans les associations spécialisées.

L'équipe de l'Escale a ainsi observé une augmentation significative des femmes victimes de violences conjugales aux permanences sans rendez-vous qui nécessitent une réflexion et une réorganisation autour de notre accueil de jour.

Il s'agit aussi de permettre aux femmes de sortir de l'isolement, d'appréhender le caractère sociétal des violences et le contexte discriminatoire. Comme souligné dans la lettre de la vie sociale de juin 2007, « les actions collectives sont une autre manière d'appréhender le travail social et la relation avec l'utilisateur » et montrent leur pertinence dans le cas des violences faites aux femmes.

L'accueil collectif s'est avéré pertinent pour faire face au phénomène de société qu'est la violence conjugale.

Il a pour but de développer la solidarité entre les femmes. Etre au moins deux à partager la conviction que l'on peut surmonter les effets de la violence peut-être d'un grand soutien.

Il s'agit d'un groupe ouvert pour plus de flexibilité. L'accueil se fait entre 14 h et 17h 30. Les femmes arrivent et repartent en fonction de leurs possibilités. Elles peuvent également revenir aussi souvent qu'elles le souhaitent. Le groupe a donc une composition et un nombre de participantes différent à chaque séance.

Pour le bon fonctionnement du groupe, un cadre avec des règles a été élaboré : il n'y a pas d'obligation de prise de parole en revanche chacune doit respecter la parole de l'autre sans l'interrompre et sans porter de jugement sur les différentes histoires de vie.

La séance est animée par un binôme composé de deux travailleuses sociales ou d'une psychologue et d'une travailleuse sociale. Il s'agit de tâches partagées, une des animatrices reformule, recentre et valorise le discours des femmes tandis que l'autre offre un soutien aux femmes, en les accompagnant de façon plus proche dans les différentes émotions exprimées.

L'accueil collectif a pour objectifs :

- sortir du silence
- rompre l'isolement et de développer la solidarité entre les femmes
- rompre les liens de dépendance avec le conjoint violent
- réduire la culpabilité de la victime.

C'est aussi un lieu d'information sur le plan social et juridique. Il est important de reconnaître la femme victime de violences dans ses souffrances, lui signifier qu'elle n'a pas été respectée en tant qu'être humain et témoigner de ce respect notamment par l'information de ses droits.

Les conséquences d'un vécu de violences répétées sont une exclusion progressive hors de la communauté humaine. S'écouter mutuellement c'est redevenir actrice de son histoire et être invitée à revenir dans le monde des êtres humains, là où la parole peut advenir.

Il s'agit de permettre aux femmes, dans un esprit de solidarité, de mettre des mots sur ce qu'elles ont vécu, au lieu de rester enfermées dans le silence et la souffrance. Les mots

expriment des émotions qui deviennent alors une réalité externe et sociale et non plus des sentiments diffus, chargés de honte et de culpabilité.

Parler de son histoire, de ses souffrances, de ses peurs devant les autres c'est être reconnu et avoir de l'importance.

De plus le fait d'en parler devant d'autres femmes avec le même vécu permet de porter un nouveau regard sur soi et d'observer de nombreuses similitudes dans le comportement.

A la fin de chaque séance les femmes s'étonnent de se rendre compte qu'elles ne sont pas seules à subir ces violences. Elles évoquent le bienfait de rencontrer des réactions similaires aux leurs chez les autres victimes : « ça me rassure de savoir que je ne suis pas seule et que ce n'est pas moi qui suis responsable de l'attitude de monsieur ». Elles peuvent alors les attribuer au contexte des violences subies quotidiennement au domicile : « mais alors je ne suis pas folle ! ».

Il est important de signifier que les femmes présentes aux accueils collectifs sont toutes à des étapes de vie différentes. Elles peuvent ainsi se comprendre et partager une autre perception des faits. Ce sont des expertes de la réalité des violences conjugales et de leurs conséquences.

C'est ainsi qu'une participante se révolta en entendant l'histoire de vie d'une autre femme : « c'est de l'esclavage ! Ce n'est pas normal, vous n'avez pas à accepter ça ! ». Cette intervention permis à cette femme de légitimer son mal-être et de se sentir reconnu en tant que victime des violences psychologiques de son mari. Violences qu'elle avait elle-même, à son arrivée, du mal à reconnaître et à identifier.

Nous avons aussi pu observer des liens se tisser entre les participantes en dehors du groupe, avec notamment l'échange de coordonnées téléphoniques. Ceci contribue à rompre avec l'isolement et à porter un nouveau regard sur soi tout en élaborant d'autres repères que ceux des violences. L'accueil collectif participe à la restauration de l'estime de soi.

Le partage et la réflexion commune entre les femmes les encouragent à enclencher des démarches dans la mise en œuvre d'actions concrètes : dépôt de plainte, départ du domicile, recherche d'emploi...

L'accueil collectif n'exclut pas un accompagnement individuel. Ces deux types d'aide peuvent être complémentaires.

Le suivi individuel permet alors d'accompagner les femmes dans leur cheminement et l'élaboration de leurs démarches. Elles conservent la possibilité d'être accueillies en entretien individuel lors des permanences sans rendez-vous du mercredi matin (ou du vendredi matin depuis mi 2008).

L'accompagnement individuel : une approche globale

Le premier contact permet à l'équipe de L'ESCALE de prendre connaissance des difficultés et des besoins des femmes victimes de violences reçues. L'accueil est une première étape décisive dans la reconstruction.

L'accompagnement des victimes de violences implique la nécessité d'une prise en charge globale, à la fois sociale, juridique et psychologique.

L'accueil, interface

L'accueil est à l'interface avec les différents professionnels en contact avec les femmes (service de police, services sociaux, services de l'ASE, avocats, juristes, associations spécialisées, médecins ...) et fait le lien, créant une unité essentielle pour des femmes désorganisées et désorientées par les effets des traumatismes subis.

L'accueil, espace de parole, aide à la parentalité et soutien contre la précarité et l'exclusion

L'accueil met des mots sur ce que les femmes ont vécu et leur évite de rester enfermées dans le silence et la souffrance. La principale caractéristique de ce dispositif d'accueil spécialisé est qu'il permet aux femmes de réaliser un travail d'élaboration à plusieurs niveaux simultanément ou successivement (individuel, culturel, de couple).

Les femmes ont besoin d'être entendues afin d'éviter tout vécu d'exclusion. En effet, une situation de violence répétée aboutit à une exclusion progressive de la communauté humaine. Il est important de reconnaître la femme victime de violences dans ses souffrances, lui signifier qu'elle n'a pas été respectée et témoigner de ce respect notamment en l'informant de ses droits.

L'accompagnement permet aussi aux femmes d'exprimer leur désarroi face au mal être de leurs enfants, jamais indemnes, de les conseiller ou les orienter vers d'autres structures.

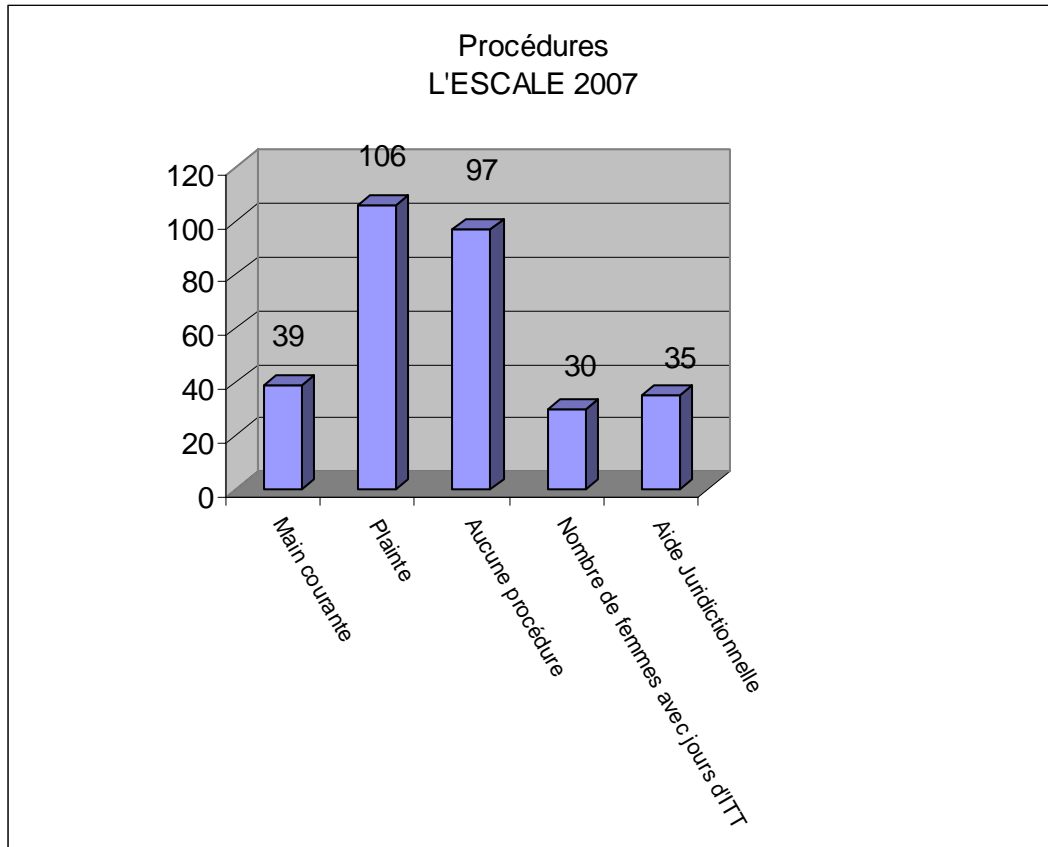
Etre victime de violences peut aussi contribuer à renforcer une précarisation déjà à l'œuvre sur le plan social, culturel, économique. A terme celle-ci peut aboutir à une exclusion sociale. La dégradation de la situation sociale de nombreuses femmes résulte directement de la violence.

Accompagnement juridique et administratif

L'ESCALE soutient les femmes pendant toute la durée des procédures judiciaires, souvent longues, angoissantes voire décourageantes.

Outre le FVV 92, lieu d'échanges, L'ESCALE s'appuie sur les réseaux associatifs comme les CIDF, les avocats du barreau des Hauts-de-Seine ou les maisons de justice et du droit.

L'association peut aussi être amenée à accompagner les femmes durant leurs dépôts de plainte dans les commissariats, pour l'obtention de documents ou d'aide juridictionnelle ou financière dans les administrations concernées (sécurité sociale, CAF, mairies...).

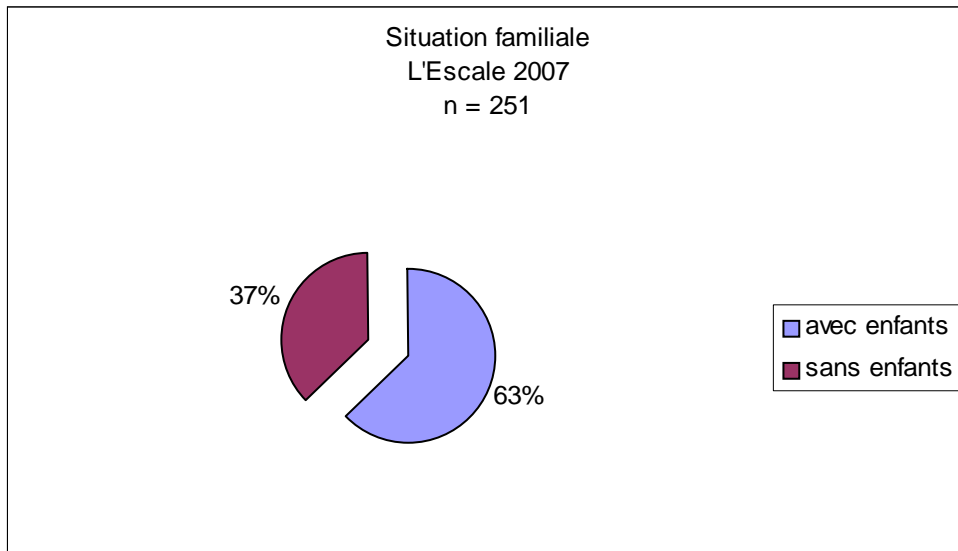


L'ESCALE, comme la FNSF, rappelle son opposition à la médiation pénale, qui **ne saurait constituer une réponse satisfaisante aux situations de violences. De la violence conjugale résulte une situation d'emprise : les femmes en proie à la peur et au contrôle sont rarement en mesure de s'exprimer lors d'une médiation pénale.**

Le guide de l'action publique précise d'ailleurs « la nécessité d'une vigilance particulière quant aux décisions de médiation pénale en matière de violences au sein du couple ». Il rappelle également que « la médiation pénale se distingue profondément de la médiation familiale...qui vise à amener les parties à renouer le dialogue... ».

La plupart des femmes méconnaissent leurs droits et ne sont pas suffisamment informées des recours qui existent. Elles ignorent aussi qu'elles ont la possibilité de refuser la médiation afin de donner une nouvelle orientation à la procédure.

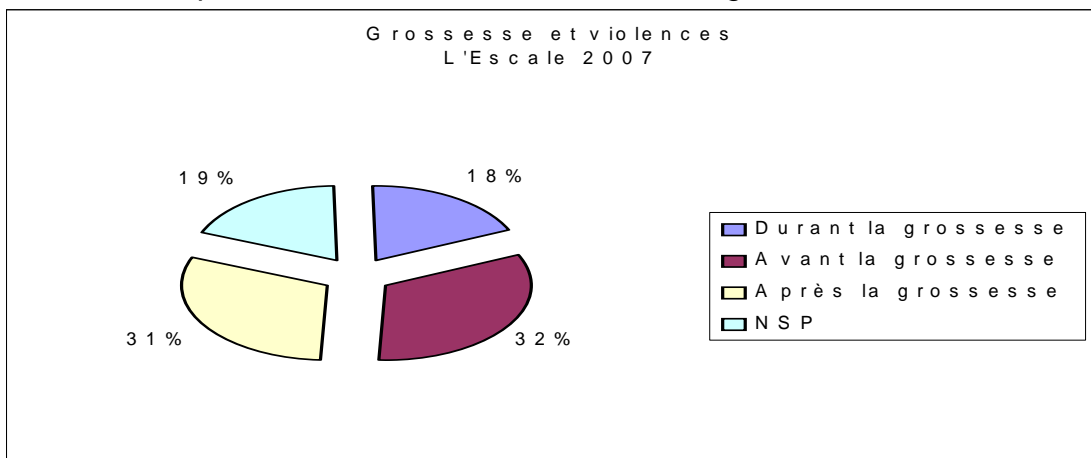
Enfants et violences



La violence conjugale constitue une atteinte aux droits fondamentaux, à l'intégrité physique et morale de la personne.

En 2006 la lutte contre les violences faites aux femmes a pris un nouveau tournant en désignant les enfants témoins de violences au sein du couple comme victimes. Une campagne de la Fédération Nationale Solidarité Femmes a été lancée par un spot télévisé autour du thème « les enfants souffrent de la violence faite à leur mère ». Puis des affiches ont été réalisées à partir de dessins d'enfants sous l'impulsion des différents partenaires impliqués dans cette lutte en Seine St Denis.

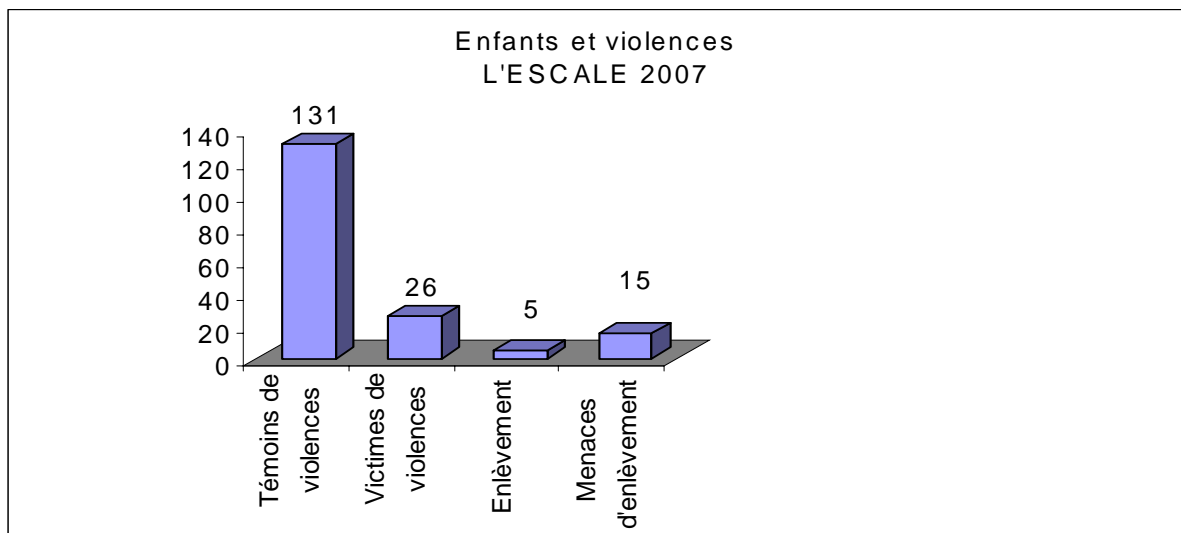
En 2007, 63% des femmes avaient au moins 1 enfant et 18 % des « nouvelles » femmes ont déclaré que la violence avait débuté durant la grossesse.



Les enfants exposés aux violences présentent des traumatismes importants ; l'équipe de l'Escale évalue les situations, soutient les femmes dans leurs démarches pour assurer

leur sécurité et donc celle de leurs enfants. Souvent les femmes prennent contact avec l'association lorsqu'elles sentent les enfants en danger. Il s'agit alors d'assurer un rôle d'encadrement et de conseil sur la parentalité. Elle travaille en étroite collaboration avec les services sociaux, de PMI et ceux chargés de la protection de l'enfance pour des situations particulièrement graves.

177 parmi les enfants des femmes suivies à l'accueil ont été témoins des violences, parfois victimes ou menacés d'enlèvement par le conjoint violent, ce qui ajoute une complexité supplémentaire aux situations des femmes suivies.



Les enfants touchés par cette problématique n'ont pas assez été pris en compte en tant que victimes, comme si évoquer cette forme de maltraitance était tabou et faisait l'objet d'un véritable déni. De la même façon la maltraitance à enfants par leurs propres parents a été difficile à admettre durant longtemps.

Cependant la situation commence à évoluer dans le sens d'une reconnaissance du statut d'enfant victime.

La victimisation des enfants est reconnue par le gouvernement québécois depuis 1995, « dans un contexte de violence conjugale, les enfants subissent les effets négatifs de la situation. Qu'ils assistent ou non aux actes de violences, ils sont toujours affectés par le climat de violence. Les enfants sont donc victimes de cette violence même quant elle n'est dirigée vers eux. »

Le quotidien des enfants exposés à la violence s'adapte aux phases du cycle de la violence. Ils passent par toute la gamme des émotions : la peur, la terreur, la peine, l'impuissance, la confusion, la colère, la culpabilité, l'espoir et la désillusion.

Quand les cycles sont bien installés, ils peuvent au fil du temps développer de nombreux troubles. D'autres courent le risque de reproduire adultes le modèle parental.

Les enfants peuvent être aussi victimes de mauvais traitements (négligences, injures, humiliations, violence physique, abus sexuel).

Certains réagissent à ces agressions par des troubles extériorisés (fugue, comportements agressifs, consommation de drogue...). Pour d'autres les problèmes sont intériorisés (retrait social, dépression, tentative de suicide).

La difficile question des enfants lors des situations de rupture provoquée par des violences conjugales

Vu de l'extérieur, il semble plus facile pour une femme victime de violence conjugale de prendre la décision de se séparer. Entre la prison et la liberté, aucune hésitation... Pourtant, il n'en est rien.

Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté : l'emprise du conjoint, l'absence d'autonomie financière, l'espoir que la relation s'améliore et la responsabilité que la femme se donne (et que son environnement lui donne) de préserver la famille, etc.....

De plus, il n'y a aucune assurance que la rupture mette fin à la violence. Dans certaines situations, cela va même jusqu'à l'exacerber. Elle est vécue par le conjoint violent comme un obstacle au contrôle qu'il exerce et la période de séparation est la plus dangereuse pour les femmes.

La femme est donc face à un dilemme. Quelle que soit l'option qu'elle privilégie, les conséquences seront nombreuses : stress, angoisse pour elle et ses enfants.

La rupture malgré tout

Toute rupture impliquant des enfants devrait faire l'objet d'une grande attention de la part des deux parents. Cela nécessite leur collaboration, tant dans l'annonce de la décision que dans le processus d'adaptation qui s'ensuit.

Malheureusement dans la majorité des situations de violence conjugale, on ne peut présumer d'une réelle éthique parentale, surtout si le conjoint violent ne reconnaît pas sa violence et se pose en victime de la séparation. La manipulation et les représailles de toutes sortes sont plus présentes que les préoccupations liées au bien être de l'enfant.

Dans un contexte de violence conjugale, la femme est déjà accaparée par de multiples procédures judiciaires et démarches (recherche d'hébergement ou de logement, recours à l'aide sociale, quête d'un emploi, inscriptions à l'école ou pour la garde). Il n'est ainsi pas rare qu'elle ait recours à trois instances judiciaires : le JAF (garde des enfants), le Juge après du tribunal statuant sur le pénal (plainte), le JE (protection de l'enfant).

En plus de ces démarches spécifiques, s'inscrivent des tâches quotidiennes. Elle n'a donc pas le temps et l'énergie pour vivre le deuil affectif lié à la rupture. Ainsi, elle devient souvent tendue, anxieuse et à bout de nerfs.

Les enfants en ressentent les effets. De plus, la rupture produit chez les enfants des réactions diversifiées : conflit de loyauté exacerbé, anxiété, stress, culpabilité mais aussi soulagement.

La rupture du couple ne signifie pas toujours qu'il y a arrêt de la violence. Dans de nombreuses situations de séparation, le retour au calme est de courte durée et même inexistant. Les accrochages, les agressions (harcèlement, menaces,

chantage) se produisent désormais au téléphone ou lors des visites de l'enfant chez le père et au retour chez la mère (cris, bousculades, reproches mutuels). Les menaces d'enlèvement et les enlèvements d'enfants sont aussi de tristes réalités qui affectent profondément les victimes.

Comment le conjoint aura-t-il utilisé ce temps de séparation ? Aura-t-il accumulé encore plus de colère et de ressentiment ou, au contraire, aura-t-il reconnu son comportement violent ? Il est rare qu'il entame une démarche d'aide pour le comprendre et le dépasser.

La femme doit prendre une décision en ce qui concerne l'avenir de la famille. Elle est souvent remise en question dans ses valeurs, ses croyances, et elle est préoccupée par des questions d'ordre affectif, social et juridique. De plus, l'emprise du conjoint sur elle et les enfants n'a pas disparu par enchantement.

La séparation ne veut pas dire non plus que l'ex-conjoint violent disparaîtra de la vie de l'enfant, en tant que parent. Dans les situations de violences conjugales qui perdurent après la rupture, la délicate question du maintien de la relation de l'enfant avec son père revêt un caractère particulièrement crucial.

La sécurité des enfants passe par celle de leur mère. Aux notions de besoins et d'intérêt des enfants, et de droits et de responsabilités des parents, doivent se juxtaposer des principes de sécurité et de protection pour les mères et leurs enfants.

Le fait d'être exposés à la violence conjugale comporte de multiples et graves conséquences pour les enfants.

Qu'advient-il du développement de l'enfant si le père, en obtenant la garde partagée ou tout autre type de garde, réalise ainsi son objectif secret de garder le contrôle sur son ex-conjointe ? La dangerosité de certains conjoints est telle que tous les ans des femmes sont tuées au moment de l'exercice des droits de visite et d'hébergement.

Rompre alors le lien et rétablir celui-ci plus tard, afin de garantir la sécurité de la mère et des enfants, peut s'avérer nécessaire. Proposer des visites en lieu médiatisé est aussi à envisager.

C'est à ce dilemme que sont confrontés non seulement les mères, mais également les divers intervenants sociaux, médicaux et juridiques aux prises avec des situations de violence conjugale qui persistent dans le temps.

Avant de statuer, ces intervenants doivent prendre en considération la complexité du problème de la violence conjugale, son potentiel de dangerosité et les particularités propres à chacune des situations.

Il faut donc s'attarder à évaluer avec beaucoup de circonspection, le parent, le type de garde afin de répondre aux besoins de l'enfant (physiques, affectifs et psychologiques) et ce, dans un environnement sain et sécurisant pour lui mais aussi pour sa mère.

Des questions méritent une réflexion approfondie. Elles ont pour but de s'assurer que le développement de l'enfant n'est pas compromis pour un enjeu dissimulé et dont l'enfant ferait les frais :

- Le conjoint poursuit-il sa violence et la sécurité de la mère est-elle garantie ?

- L'enfant manifeste-t-il le désir de maintenir sa relation avec son père ?
- Ce désir est-il réciproque ? Le cas échéant pour quelles raisons ?
- Dans quel état l'enfant revient-il de séjours chez son père ?
- Le conjoint ou l'ex-conjoint violent est-il un père violent ?
- L'ex-conjoint est-il dans une démarche de séparation et accepte-t-il sa responsabilité dans les actes de violence ?

Pour évaluer la pertinence de maintenir un lien entre l'enfant et son père, il y a un élément incontournable dont il faut tenir compte : il s'agit de mauvais traitements physiques et/ou psychologiques que le père a fait subir directement à son enfant. Il est essentiel de s'assurer que l'enfant ne continue pas à subir cette double victimisation.

Etre un conjoint violent ne signifie pas systématiquement être un père violent ; mais selon une étude canadienne entre 30 à 40% des enfants vivant dans un foyer où la mère est maltraitée sont eux-mêmes directement victimes physiquement ou sexuellement. Non seulement la frontière entre violence conjugale et familiale est ténue mais la notion de « bon » père dans les situations de violences conjugales mérite d'être posée.

Quels sentiments et attitudes la mère adopte face au maintien de la relation père-enfant ?

Les mères restent dans la vie de l'enfant lorsque survient la rupture. La relation conjugale étant entachée de bris de confiance et d'abus de pouvoir, il est normal que les femmes soient sur la défensive quand on aborde la question de la garde des enfants.

Assez souvent, elles craignent pour leur vie et celle des enfants, et elles voudraient se voir au bout du monde, sans contact avec l'ex-conjoint. Elles se culpabilisent d'avoir donné « ce type de père » à leurs enfants et se blâment de la violence subie. Parfois les demandes des enfants à l'endroit de leur père (« je veux voir papa ») les obligent à être à nouveau en relation avec le conjoint violent et créent aussi un état d'ambivalence, d'incertitude et d'anxiété.

Enfin, contrairement aux situations habituelles de rupture, qui ne nécessitent pas les mêmes réponses judiciaires, certains jugements ou l'absence de réponses judiciaires adaptées accentuent les sentiments de victimisation et d'injustice chez les mères ayant vécu des violences conjugales.

Un cas de violence psychologique sur une mère et sa fille et l'instrumentalisation de celle-ci.

Mme R., une femme d'une quarantaine d'années, dont l'apparence extérieure ne laisse entrevoir aucune détresse, est venue rencontrer l'équipe de L'ESCALE pour la première fois en octobre 2005. D'emblée elle exprime sa gêne d'être là : « ...ma situation est moins grave et je souffre moins que d'autres femmes que vous recevez... Je pense aux femmes « battues ou torturées physiquement ». Elle relate son mariage depuis une dizaine d'années avec un ancien commissaire de police, actuellement à la retraite. De leur union est née une fille âgée aujourd'hui de 10 ans. C'est l'état de souffrance psychologique de cette dernière qui la préoccupe et qui l'a amenée à cette rencontre afin

d'obtenir une aide. Elle dit à propos de sa fille : « Elle est traumatisée car il me rabaisse sans cesse devant elle...il lui sape son enfance... ». Sa fille lui rapporte de plus en plus souvent les propos dénigrants et pervers la concernant et tenus par son père. L'épisode suivant qui concerne directement sa fille, illustre bien cette perversité. Madame appelle un jour son mari pour un retard suite à des grèves de métro. Ce dernier fait alors croire à sa fille qu'un attentat a eu lieu dans le métro et que sa mère en a été victime. Sa fille va vivre plusieurs heures de grande angoisse, à l'idée que sa mère soit peut être morte, jusqu'à ce que celle-ci rentre enfin.

Mme R. décrit le comportement de son conjoint comme extrêmement autoritaire, voire despotique. « Il cherche à contrôler et à imposer son diktat à toute la famille ». Elle évoque aussi les périodes agréables durant lesquelles il se montre gentil et capable d'exprimer ses sentiments « dans les paroles, pas dans les actes ». Ceci correspond à la fameuse phase de rémission dite de « lune de miel » appartenant au cycle répétitif de la violence. Progressivement et insidieusement, il a fait le vide autour d'elle. Elle est surveillée continuellement, doit justifier tous ses souhaits et toute initiative prise sans son accord.

Elle semble avoir du mal à reconnaître son statut de victime et la situation de violence morale et psychologique dans laquelle elle est enfermée. Seul l'état de sa fille semble la préoccuper et l'affecter. Elle est d'autant plus consciente de sa souffrance, que l'enfant se plaint de n'avoir aucune amie ni à l'école ni dans ses activités sportives. Elle se montre très en retrait, dépressive, a des difficultés à trouver le sommeil et fait des cauchemars.

Mme R. tient un carnet dans lequel elle note toutes les crises déclenchées par son conjoint, pour ne pas oublier, pour se rappeler. Elle parvient peu à peu à nommer les discordances entre le comportement de son conjoint et son discours, ainsi que ses messages paradoxaux : « il se montre gentil devant moi et par derrière me dénigre auprès de ma fille...il l'utilise comme une alliée contre moi...il cherche à détruire les liens affectifs entre elle et moi ». Ce comportement pernicieux et destructeur, a, en effet des répercussions psychologiques très dommageables sur la mère mais aussi sur l'enfant qui développe progressivement un certain nombre de troubles.

Mme R. subit également des insultes directes et humiliations quand elle exprime son indignation : « ... on ne peut pas parler avec toi, tu interprètes, tu t'insultes toute seule ... », et tente de se débattre avec les messages paradoxaux et l'emprise de son agresseur.

Au fil du temps, elle a perdu son autonomie, son identité, sa liberté et sa confiance en elle. Elle demeure dans un état d'impuissance, se sentant incapable, terrifiée et découragée à l'idée d'entamer des démarches pour tenter de sortir de ce piège. Elle est paralysée par la peur des représailles, par le fait qu'il la menace depuis longtemps de lui enlever sa fille si elle divorce et ceci en faisant appel à des relations haut placées pour en obtenir la garde. Il a d'ailleurs exprimé à sa fille : « Un jour on partira ensemble, avec ou sans ta mère, le divorce c'est un truc pour les cons ». Il lui tiendra d'autres propos tels que : « tu dois suivre ton père, sinon tu finiras comme ta mère, vulgaire sténo... ».

Mme R. relate un épisode parmi une multitude d'autres. Un jour, elle est allée rendre visite à ses parents malades, chose que son mari supporte difficilement. Peu après son retour, sa fille lui confie les propos de son père : « ta mère préfère mamie et papi...elle t'abandonnera un jour... ». Mr cherche à l'atteindre psychologiquement en instrumentalisant l'enfant. De plus, il va jusqu'à se servir de pans de son histoire personnelle et familiale et de certaines de ses failles ou points de vulnérabilité pour l'atteindre davantage. Violence invisible subtile et perverse, qui laisse des traces indélébiles...

Enfermée dans cette prison, elle pense que seul son mari possède les clés pour en sortir. Progressivement l'équipe l'aide, à son rythme, à décoder et à comprendre les rouages de ce processus d'emprise et lui permet de trouver de nouvelles ressources.

En janvier 2006, elle appelle pour annoncer le dépôt d'une première main courante. Son mari partant seul une semaine à la campagne, elle entame des démarches (contacter un avocat, chercher du travail). Elle se questionne quant à un départ en province chez son fils, mais en même temps, ne veut pas laisser ses parents malades sur Paris. Elle a une sœur, proche de Paris qui pourrait l'accueillir, mais celle-ci étant sous l'influence de son mari (qui a toujours semé le doute en montrant à l'extérieur un comportement irréprochable), elle craint qu'il ne parvienne à lui révéler l'endroit où elle est, voire à l'encourager à retourner au domicile. Durant cette période, elle tente de se mobiliser mais exprime en même temps sa peur de ne pouvoir aller jusqu'au bout.

Elle contacte L'ESCALE encore deux à trois fois courant 2006 et c'est seulement en mars 2007 qu'elle donnera à nouveau de ses nouvelles. Elle annonce alors qu'elle est en province depuis quelques semaines avec sa fille. Elle vient d'engager une procédure de divorce et a besoin d'une attestation car elle est très inquiète quant au devenir de sa fille et de ce que sera la décision du JAF. Lors d'un autre appel, elle informe que Mr l'a retrouvée et la menace par téléphone de déposer plainte contre elle pour enlèvement d'enfant. N'obtenant pas satisfaction, il met ses menaces à exécution en l'accusant auprès de la brigade des mineurs, d'être une mère perverse dont le comportement mettrait en danger sa fille. Elle aurait ainsi, par un jeu pervers, fait porter à sa fille de 10 ans des strings, des cuissardes et minis jupes. Suite à ces graves accusations, la police intervient avec grande diligence et procède à une audition de la fillette. Dans un second temps, une perquisition est effectuée dans l'appartement. Rien ne concorde avec les accusations de Mr, qui sont alors analysées « comme un comportement pathologique dû à l'effet du désespoir ».

Mme R. et sa fille sont choquées par l'intervention policière et par l'audition de l'enfant. Cet épisode est vécu comme un traumatisme supplémentaire. Toutes deux vivent alors dans l'insécurité et l'angoisse, avec la peur de croiser Monsieur dans la rue et d'une tentative d'enlèvement.

Un contact à distance est maintenu avec L'ESCALE jusqu'au passage devant le JAF. Cela lui permet de s'appuyer sur une aide psychologique et de bénéficier de conseils juridiques. Elle peut exprimer ses angoisses, et faire part de ses craintes quant à la décision de justice concernant la garde de sa fille. Ne pouvant prouver les violences psychologiques, elle est très inquiète quant à une éventuelle garde alternée ou même un droit de visite et d'hébergement, ce qui maintiendrait la relation de violence et d'emprise. Une orientation vers un autre avocat est réalisée en vue d'obtenir un droit de visite dans un lieu protégé et médiatisé.

Elle est encouragée par ailleurs à adresser sa fille à un psychothérapeute spécialisé en traumatologie afin de permettre à l'enfant de mettre des mots sur ce qu'elle a vécu et vit encore, de dépasser ses traumatismes et retrouver un nouvel équilibre.

Accompagnement social et service de lutte contre la précarité

Situation socio économique des femmes suivies en 2007

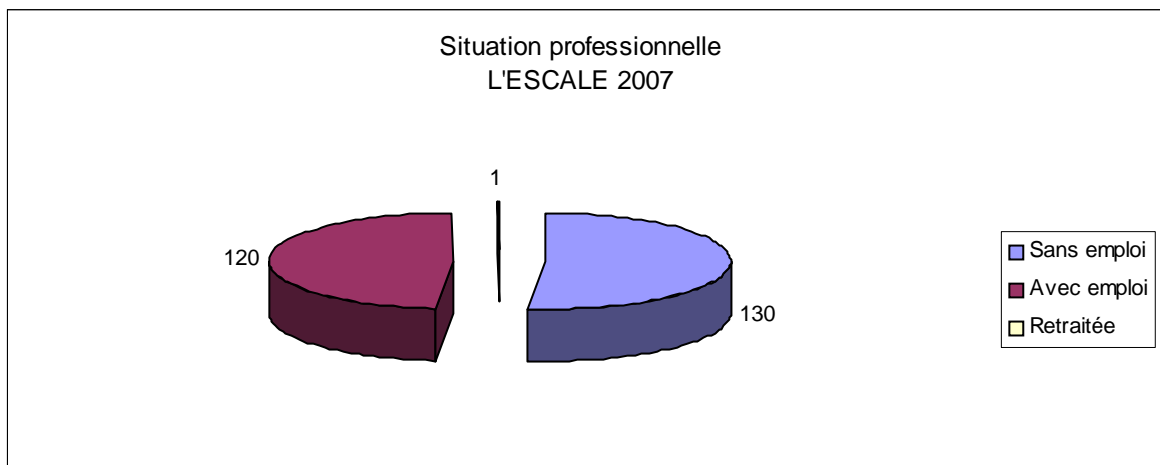
Situation socio économique:

Parmi les 811 femmes écoutées à L'Escale, près de 62 % ont au moins un enfant, ce qui accroît leurs difficultés d'insertion professionnelle (problèmes de garde). 31% des femmes entrantes sur le dispositif ont plus de 40 ans.

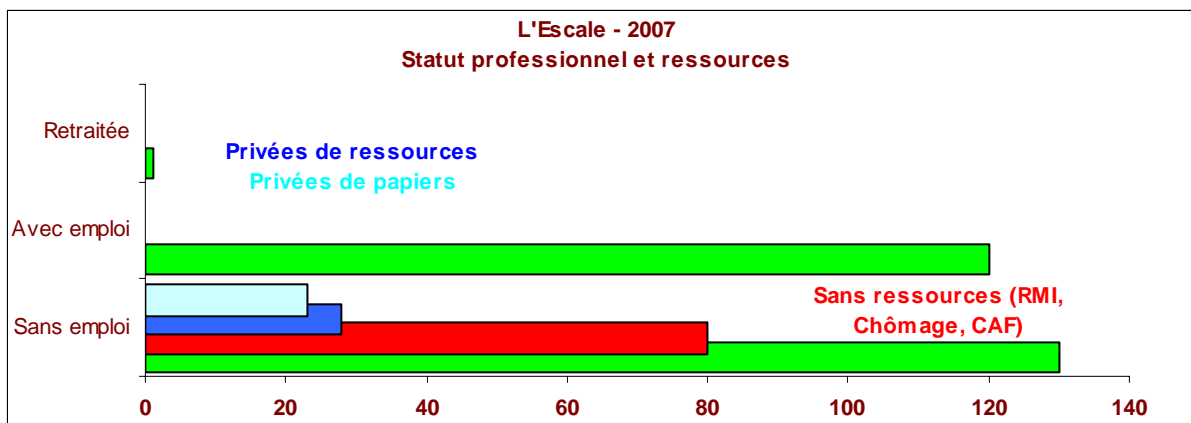
Parmi les nouvelles femmes, 53 % sont issues de l'immigration, certaines en cours de régularisation et confrontées à des difficultés dans tous les domaines (accès à l'emploi, au logement, etc.).

Plus de 52 % des nouvelles femmes sont sans emploi.

Les salariées représentent 48% des femmes reçues. L'étude des salaires, de la situation familiale ou du logement montre qu'une majorité de femmes connaît une certaine précarité économique.



Près de 30 femmes sur les 251 nouvelles femmes subissent des violences économiques (privation de ressources).



Précarité et violences

La notion de précarité s'étend à une frange de la population de plus en plus large. Elle ne fait plus seulement référence à des groupes marginaux mais atteint aussi « les couches de la population considérées comme parfaitement adaptées à la société moderne et victimes malgré elle de la conjoncture économique et de la crise de l'emploi ».

La précarité est un ensemble de situations d'insécurité et de fragilité et touche différents domaines de l'existence comme le logement, l'emploi, la santé, le couple, la famille. Elle entraîne une dégradation des conditions de vie. Les femmes victimes de violence qui cumulent emplois précaires, bas salaire et chômage sont les plus touchées.

Accompagnement social et professionnel

Le service de lutte contre la précarité consiste en un accompagnement global de la situation sociale de la femme vivant ou ayant vécu de la violence de la part de son concubin ou de son mari.

L'objectif est de l'accompagner vers une autonomie sociale, donc administrative, financière et professionnelle.

La rendre actrice de ses décisions et de ses choix professionnels est primordial pour une femme qui est ou a été dans une situation d'emprise, de soumission et de dépendance.

L'accompagnement ne peut pas se faire sans une écoute. En effet, l'emprise psychologique importante exercée par les hommes violents amène des freins au processus d'autonomisation de la victime.

Les femmes victimes de violence, que se soit physiques mais aussi psychologiques, ont des difficultés particulières en ce qui concerne la recherche d'un emploi stable (difficultés à se rendre disponible à cause de l'emprise de Mr qui contrôle leurs sorties, absence d'estime de soi, difficulté pour la garde des enfants, souvent peu d'expérience professionnelle, nécessité de trouver un emploi alimentaire rapidement avant même d'envisager une formation qualifiante).

Lors du premier entretien, il est important de pouvoir retracer le parcours scolaire et professionnel de la femme. Dans la plupart des cas, elle n'a jamais eu de CV. La rendre actrice de son projet c'est également la faire participer à l'élaboration de ce CV et des lettres de motivations via l'outil informatique.

Un « journal de bord », outil privilégié pour investir dans ce travail d'insertion, est remis. Elle doit gérer les rendez-vous professionnels (ANPE, mission locale, associations spécialisées, entretiens d'embauches...) et noter le nom des personnes contact.

Le service de lutte contre la précarité permet de faire un bilan régulier concernant l'insertion et d'insuffler une dynamique nécessaire aux autres démarches.

La personne est accompagnée jusqu'à l'obtention d'un emploi complet et durable. Cette recherche prend du temps et demande de l'énergie à la femme, outre les autres difficultés auxquelles elle doit faire face (violence du compagnon, démarches administratives...).

La recherche d'emploi constitue un véritable obstacle. Il faut lui donner des pistes afin de trouver les offres d'emplois, savoir vers qui s'adresser et comment postuler pour optimiser et valoriser sa candidature.

Souvent angoissée à l'approche d'un entretien d'embauche, la femme s'y prépare via des simulations. Elle occupe successivement la place de la postulante comme celle du recruteur afin de relativiser la situation tout en lui accordant un enjeu.

Le travail de lutte contre la précarité des femmes victimes de violences nécessite un accompagnement soutenu dans la mesure où un certain nombre de démarches doivent se mettre en place et ce, souvent de manière simultanée.

Il demande un réel travail d'équipe mais également en étroite collaboration avec les partenaires, afin que puisse être proposée une prise en charge globale et cohérente pour la femme et ses enfants (Mission locale, ANPE, PPI, CVS, PMI, réseau de santé, associations spécialisées, avocat, crèche....).

Bilan de l'activité

En 2007, le service de lutte contre la précarité a accompagné 45 femmes dont 31 nouvelles. 14 femmes suivies par le service en 2006 ont poursuivi leur accompagnement en 2007. 99% ont été orientées par le service accueil de l'Escale et 1% par les autres associations du dispositif Femmes Victimes de Violences 92.

Les ressources des femmes sont comprises entre 120 et 1500 euros. 3 n'avaient aucun revenu.

La majorité des femmes recherchaient des emplois dits « féminins » ou avaient un niveau de formation peu important (commerce, vente, services à la personne, restauration). 3 étaient hébergées en hôtel social et 4 en centre d'hébergement.

Tranche d'âge	Nombres de femmes
De 18 à 25 ans	2
De 26 à 30 ans	11
De 31 à 35 ans	16
De 36 à 40 ans	8
De 41 à 45 ans	2
De 46 à 50 ans	3
Plus de 50 ans	3
TOTAL	45

145 entretiens ont été effectués sur les 227 prévus. Les annulations ou le suivi non régulier des entretiens sont le plus souvent la conséquence de l'emprise du conjoint. D'autres ne sont pas toujours libres de leurs sorties et parfois la recherche d'un emploi ne devient plus une priorité, plutôt axée sur leur protection ou la recherche de solutions pour d'autres difficultés.

De plus, la recherche d'un emploi stable ou la formalisation d'un projet professionnel nécessite du temps et de l'implication. Les femmes doivent assimiler ce délai.

De plus, un frein apparaît souvent : il s'agit de la régularisation administrative. Le récépissé de demande de carte de séjour autorise les femmes à occuper un emploi mais il

est rare qu'un employeur embauche une femme dont le récépissé prend fin 3 mois après ! Elles occupent donc des missions d'intérim ou des CDD de courte durée. Ces emplois précaires ne leur permettent pas de prétendre à l'obtention d'un logement.

Les femmes suivies dans ce service ont pour la majorité entre 26 et 40 ans. Elles subissent toutes des violences psychologiques et 76% d'entre elles des violences physiques. Les violences économiques et administratives sont également présentes pour respectivement 24% et 22%. 8% d'entre elles dénoncent des violences sexuelles. Ce pourcentage est souvent minoré à cause du tabou toujours présent du viol au sein du couple.

58% des femmes suivies sont séparées du conjoint violent (15% sont divorcées). 31% vivent en couple (mariage ou concubinage), 3 femmes sont célibataires et 1 est veuve.

69% des femmes suivies ont au moins un enfant. Cette caractéristique est importante à prendre en compte lors de la recherche d'emploi (mode de garde, horaires de travail, mais également présence des enfants lors des entretiens à l'Escale...).

Il est important que les entretiens ne soient pas trop espacés malgré les autres démarches à effectuer. Il s'agit aussi pour l'équipe d'être disponible par téléphone lorsqu'elles ont besoin d'informations importantes ou qu'un entretien d'embauche est programmé par exemple.

En 2007, 40% des femmes suivies dans le service de lutte contre la précarité ont amélioré leur situation socio-professionnelle : 20% ont obtenu un emploi (10 d'entre elles occupent actuellement un CDI et 9 ont signé un CDD), 11% ont augmenté leurs heures de travail et 9% sont entrées en formation.

Type d'amélioration	Nombre de femmes
Emploi obtenu	9
Nombres d'heures travaillées augmentées	5
Entrée en formation	4
TOTAL	18

L'évolution socio-professionnelle des femmes est significative. L'accompagnement social reste complémentaire de l'accompagnement psychologique. Il favorise une prise en charge globale de la situation de la femme victime de violence.

Ce bilan montre la pertinence des actions proposées à travers des suivis personnalisés qui tiennent compte du parcours de violence (à titre d'exemple un travail autour de l'estime de soi autour du traumatisme subi avant la réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation). Des contacts avec des structures partenaires (ANPE, MLI, etc.) sont régulièrement engagés et poursuivis autour de chaque situation.

Contacts avec les partenaires :

Type d'appel	Nombre de contacts
CVS	26
Avocats	3
CIDF	10
Employeurs	2
Associations spécialisées dans l'insertion professionnelle	8
ANPE / Mission locale	6
Centre de formation	5
Centre d'hébergement	4
OPHLM	2
CIMADE	6
Autre	2
TOTAL	74

En conclusion, on peut dire que les violences occasionnent des années de souffrances, de mise à l'écart, de soumission, d'oubli de soi, de mise entre parenthèses de projets personnels et professionnels. Les femmes victimes de violences conjugales, qu'elles soient insérées ou pas sur le plan de l'emploi, connaissent des situations professionnelles qui induisent une certaine précarité sociale et économique et renforcent les rapports sociaux de domination – rapports sociaux qui, par un effet de boucle, contribuent à légitimer la précarité du travail féminin.

Exposé de situation :

Mme L est âgée de 35 ans et a une petite fille de 4 ans.

Orientée par une CVS, elle vient nous rencontrer suite à des violences conjugales.

Mme L. est originaire d'Afrique et a exercé là-bas en tant que nutritionniste pour une ONG.

La première étape de l'accompagnement était le renouvellement de son titre de séjour, qu'elle a obtenu.

Lors de nos entretiens nous travaillons sur le CV, les lettres de motivation, les entretiens d'embauche et nous recherchons des offres d'emploi adaptées à son profil.

De plus, Mme L exprime le souhait de débiter une formation professionnelle qualifiante afin de s'adapter au marché de l'emploi.

Mme a décidé de fuir le climat de violence qu'exerce son compagnon au domicile. Elle s'est réfugiée chez des amis.

Sa fille va à l'école et en partenariat avec son assistante sociale elle obtient la cantine le midi pour l'enfant. Ceci a été mis en place afin que Mme soit totalement disponible dans la journée pour sa recherche d'emploi.

Depuis le suivi à l'Escale, elle effectue régulièrement des missions d'agent d'entretien chez les particuliers ou dans des entreprises via des associations de placement.

Régulièrement suivie par son conseiller ANPE, Mme a pu intégrer un dispositif d'accompagnement intensif à la Boutique Club Emploi. Elle a mis en place des démarches pour faire reconnaître son diplôme de nutritionniste. De plus, elle s'est inscrite à une formation en informatique.

Elle a souhaité exploiter son temps libre en donnant du temps pour les autres. Elle est bénévole 4 heures par semaine dans deux associations à vocation sociale.

Cette recherche active d'emploi nécessite engagement et disponibilité. Mme L est très active dans ses démarches. Présente à chaque entretien à l'Escale, elle se déplace régulièrement afin de déposer ses candidatures et assister à des entretiens d'embauche.

Aujourd'hui, elle a déposé une candidature auprès de services municipaux et a obtenu un entretien d'embauche.

La perspective de cet emploi en CDI à temps plein lui laisse imaginer un avenir plus stable pour elle et sa fille, tant sur l'aspect financier que sur l'aspect de la recherche d'un logement.

Recherche d'hébergement et accompagnement hôtel/urgence

Face à des situations particulièrement graves, notamment lorsque la vie de la personne est en danger et qu'un départ immédiat s'impose, L'ESCALE propose une aide à la recherche d'hébergement, y compris à travers des mesures d'éloignement à l'intérieur du département ou dans d'autres régions, et ce grâce au réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Du fait du manque important de places d'hébergement d'urgence, de moyen séjour et de C.H.R.S, ce travail demande un énorme investissement en temps, une parfaite connaissance des réseaux d'accueil et un réel engagement de la femme dans cette dynamique de recherche. Cette aide se fait de façon ponctuelle et toujours dans le cadre d'un contrat qui engage la femme.

En 2007, 549 demandes d'hébergement pour des femmes victimes de violences, ont été reçues à L'ESCALE, à travers des exposés de situation adressés par les travailleurs sociaux, les associations dont celles du dispositif, ou lors de demandes urgentes d'éloignement en provenance d'autres départements, ou enfin à travers le service d'accueil de l'association. 139 d'entre elles provenaient des Hauts de Seine. La majorité des autres demandes vient des départements limitrophes.

	Hauts de Seine	Hors Hauts de Seine	Total
Janvier	17	33	50
Février	23	39	62
Mars	18	59	77
Avril	3	13	16
Mai	14	47	61
Juin	11	43	54
Juillet	15	47	62
Août	11	23	34
Septembre	6	33	39
Octobre	6	37	43
Novembre	9	15	24
Décembre	6	21	27
Total	139	410	549

La protection des femmes victimes de violences exige dans certains cas une sortie de la zone de résidence habituelle. Pour d'autres, un danger moindre ou des mesures appropriées (éloignement du conjoint ou interdiction d'approcher la victime par exemple) peut permettre d'éviter un départ de la ville d'origine. L'ensemble des réseaux (associations, CVS, FNSF) est mobilisé afin de trouver un hébergement. Cependant, certaines situations ne trouvent pas de solutions satisfaisantes.

L'obtention de financement de la DDASS pour des places limitées dans le temps (une semaine renouvelable une fois) en hôtel, obtenu en 2007 pour 4 mois a permis à certaines femmes suivies à l'accueil, dans le cadre du dispositif FVV ou désirant engager un suivi, de poursuivre l'accompagnement de l'équipe de l'ESCALE, d'entamer certaines démarches pour faire évoluer leur situation, tout en étant mises à l'abri durant certaines périodes.

Sans solution d'hébergement dans les centres spécialisés, elles sont dans l'obligation de faire appel au 115, parfois contraintes de retourner au domicile et l'association perd tout contact avec elles. L'accompagnement et leurs démarches ne peuvent être approfondis. Le centre d'accueil de Flora Tristan, qui reste sollicité en priorité pour les demandes d'urgence, se situe dans le Sud du département, et est donc moins accessible aux femmes vivant dans la boucle Nord.

17 femmes et 12 enfants ont été reçus pour un hébergement d'urgence, 13 familles ont pu être hébergées à l'hôtel avec un taux d'occupation de 92,83%.

La recherche d'hébergement, intervient seulement en appui des démarches engagées par la femme et les travailleurs sociaux référents.

A leur sortie :

- 2 ont été hébergées à L'Escale
- 4 dans d'autres centres d'hébergement
- 6 auprès de leurs proches/ amis
- 1 est retournée au domicile conjugal
- 2 ont pu accéder à un logement en bail direct
- 1 a obtenu un hôtel au mois
- 1 a refusé toute proposition et a été orientée vers le SAMU

L'accompagnement pluridisciplinaire s'effectue durant toute la durée de l'hébergement. Il s'agit d'un travail effectué en collaboration avec des partenaires de terrain (services sociaux, de police, instances juridiques, centres d'hébergement, organismes spécialisés dans l'emploi et la formation professionnelle, services d'aide sociale à l'enfance, services médicaux et associations).

La femme continue le suivi engagé à l'accueil ou est invitée à participer aux accueils collectifs ou individuels autour de la question des violences.

SERVICES HEBERGEMENT

Depuis sa création en 1992, L'ESCALE propose des places d'hébergement. L'ouverture de ce service repose sur le constat quotidien des conséquences multiples des violences et des graves menaces qui pèsent sur certaines femmes et nécessitent des moyens de mise à l'abri.

En 1999, ce service d'hébergement est devenu Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S), destiné à accueillir pour une durée de six mois renouvelable des femmes victimes de violences (avec ou sans enfant) et qui connaissent toutes des situations sociales, économiques et psychologiques très précaires.

Le travail d'accompagnement psychosocial mis en place durant le séjour a pour objectif la réinsertion sociale.

Le C.H.R.S de L'ESCALE se compose depuis fin 2004 de 3 appartements (1 T3 et 2 T4), avec une capacité d'hébergement de 15 places, soit 6 à 7 familles. Cet hébergement en «structure éclatée » oblige à la cohabitation de 2 à 3 familles dans chaque logement.

En 2003, sur proposition du service du logement de la préfecture des Hauts-de-Seine, L'ESCALE a signé une convention avec la société 3F pour la location d'un pavillon. Cette maison appelée « communautaire » a ouvert ses portes début novembre 2003 et 15 places de moyen séjour y ont été créées.

Elle vise à compléter la palette des hébergements déjà existants dans le département. Il s'agit, notamment, de permettre aux femmes victimes de violences et qui ne cumulent pas de multiples problématiques d'accéder à une structure intermédiaire et ainsi d'éviter un classique processus de précarisation lié au départ du domicile conjugal. En 2005, 10 places supplémentaires situées dans 3 appartements ont été rattachées au pavillon. Les femmes y vivent également en cohabitation.

Au total, L'ESCALE gère 40 places d'hébergement pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs enfants.

En 2007, L'ESCALE a accueilli 39 femmes et 52 enfants. Parmi ces femmes, une jeune femme a été hébergée pour violences intra-familiales (mariage forcé).

C.H.R.S.

Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale a comme missions principales :

- L'hébergement des femmes en prenant en compte la situation de violences conjugales, y compris pour leurs enfants
- La réinsertion sociale de ces familles
- L'autonomie des femmes à travers un accompagnement spécialisé de l'équipe socio-éducative
- L'accompagnement juridique et vers le logement, soit à travers l'attribution du domicile, soit vers un autre logement en accès direct.

Plusieurs actions sont entreprises et sont soit individuelles (entretiens avec les travailleuses sociales, ouvertures de droits, aide dans les démarches juridiques, diverses démarches administratives), soit collectives : groupe de parole, création d'ateliers...

Equipe :

L'équipe du CHRS est une équipe pluridisciplinaire. Les prestations proposées aux femmes varient selon les différents intervenants :

- maîtresse de maison : entretien et régulation sur les appartements
- cheffe de service : organisation du service et encadrement
- psychologue : suivi psychologique individuel et accompagnement à la parentalité
- travailleuses sociales : écoute, accompagnement social et à la parentalité.

Activités :

Nombre de nuitées :

En 2007, le taux d'occupation est de 99,89 % soit 5469 nuitées.

Nombre de séjours de femmes et d'enfants :

14 femmes et 14 enfants ont été hébergés à L'Escale.

Entrées

Parmi les 7 familles (12 personnes) entrées en 2007, on trouve 5 mises à l'abri, 3 hors départements (dont 1 mariage forcé chez une jeune femme de 22 ans) et 2 provenant des Hauts de Seine. Au total, 4 familles venaient des Hauts-de-Seine et 3 hors département (soit environ 40% des familles et 25% du total des entrées).

Durée de séjour des femmes sorties d'hébergement :

6 familles (13 personnes) sont sorties en 2007 :

- 1 femme vers un logement social autonome (hébergement de 2 ans et demi à L'Escale dont 21 mois et demi au CHRS)
- 1 femme pour un hébergement dans sa famille (après un séjour à la maison communautaire, elle a été transférée au C.H.R.S. durant 1 mois et 10 jours) ; 2 femmes sont retournées au domicile (hébergement de moins d'un mois)

- 2 femmes ont été accueillies à la maison communautaire de l'Escale : une en prévision de sa sortie vers un logement autonome attribué (durée d'hébergement de 14 mois au C.H.R.S.), une mise à l'abri dont le profil correspondait plus au pavillon (durée d'hébergement 53 jours).

Fin 2007, 4 femmes étaient prêtes au relogement mais restaient au CHRS en raison de la difficulté d'accès au logement social.

Age des personnes hébergées :

Les femmes hébergées sont âgées de 21 à 52 ans ; leurs enfants de 3 mois à 17 ans.

Origine

L'Escale souhaite continuer sa politique de mise à l'abri de femmes victimes de violences en provenance d'autres départements. Cela est en relation avec les possibilités qui lui sont offertes d'adresser en cas de danger important des femmes du département 92 vers d'autres régions. Plusieurs femmes ont ainsi pu, en 2005, quitter les Hauts-de-Seine souvent dans l'urgence. Parmi les femmes accueillies au CHRS en 2007, 10 familles sont originaires du département 92 et 4 familles viennent d'autres départements (soit 40% de femmes). Ces dernières ont été hébergées pour des violences graves et avérées et parfois même sur les enfants.

Situation professionnelle :

Sur les 14 femmes hébergées :

- 7 étaient sans emploi et sans ressources,
- 3 étaient sans emploi mais avec des ressources CAF et/ou ASSEDIC
- 2 étaient en formation professionnelle (Assedic et une étudiante)
- 2 avaient un emploi (revenus inférieurs à 800 euros)

Parmi les sortantes, leurs situations professionnelles étaient les suivantes :

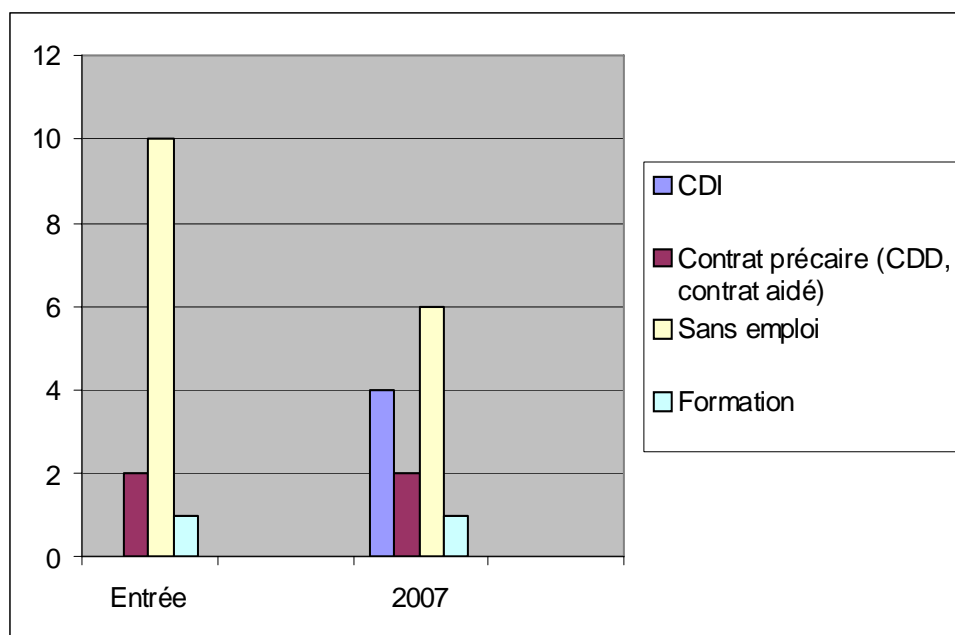
- En raison de deux retours au domicile conjugal, 2 étaient sans emploi mais avec des ressources,
- 4 avaient un emploi (évolution par rapport à l'entrée),

La situation des femmes accueillies est différente de celle des femmes de la Maison Communautaire dans la mesure où, bien souvent, tout reste à faire au niveau de l'insertion professionnelle.

Leur parcours au sein de l'Escale va alors consister à construire un projet professionnel cohérent, et, ce, en lien avec les professionnels de l'emploi.

Voici l'évolution professionnelle des femmes du CHRS :

		Entrée		Fin 2007	
CDI	Temps complet	0	0%	2	15%
	Temps partiel	0	0%	2	15%
	Sous total	0	0%	4	29%
CDD	Temps complet	1	8%	1	8%
	Temps partiel	1	8%	1	8%
	Sous total	2	14%	2	14%
Sans emploi		10	72%	6	43%
Formation		2	14%	2	14%
Total		14	100%	14	100%



Sur l'ensemble des femmes accueillies, aucune n'occupait de CDI à l'entrée, 30 % travaillent en CDI fin 2007. Par ailleurs, 72 % étaient sans emploi à l'entrée : ce chiffre chute à 43 % fin 2007.

Suivi individuel

A l'entrée au sein de l'hébergement, chaque femme s'engage et signe, un contrat d'hébergement et un projet individualisé avec des objectifs à 6 mois, renouvelable une fois.

La femme et la référente sociale mettent ensemble en place des actions pour atteindre ces objectifs

Le suivi social et éducatif proposé est personnalisé en fonction de la situation de chacune à l'entrée. Il se décline en deux temps : l'accompagnement global visant l'autonomie de la femme victime de violence, qui a souvent été considérée comme un objet, isolée et dépossédée de toute initiative individuelle et dans un deuxième temps un suivi après la sortie du CHRS pendant 6 mois.

Ce suivi vise à établir une relation de confiance entre la femme hébergée et l'équipe pour permettre à celle-ci de se sentir soutenue au sein de l'hébergement et de retrouver toutes ses capacités à prendre sa vie en main.

Pour permettre cet accès à l'autonomie, un travail d'évaluation est nécessaire dès l'entrée. Il s'agit, dans chaque domaine de la vie, de faire un bilan objectif de la situation sociale et de prendre en compte les violences que les femmes ont subies. Un contrat d'objectif est défini à l'entrée. (Ex : mise en place de droits à la CAF, CMU, aide à la recherche d'emploi, aide dans la procédure juridique mise en place...). Tous les aspects sont pris en compte pour la femme hébergée mais aussi pour les enfants ainsi qu'un accompagnement psychologique autour de la violence.

Accueil de stagiaires de formations diverses : Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale, conseillère conjugale, Assistante de Service Social, Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

L'Escale a accueilli 3 stagiaires durant l'année 2007.

Travaux :

Dans les appartements du CHRS, des travaux de plomberie et de peinture dans la cuisine de 2 appartements ont été réalisés.

Les actions collectives, outil privilégié de l'accompagnement social en centre d'hébergement

Au sein des deux structures d'hébergement de l'Escale, un travail d'accompagnement visant l'autonomie est mis en place. Pour cela les différents professionnels fondent leur intervention éducative et sociale, sur le plan individuel mais aussi collectif.

Au quotidien, l'intervention collective est une approche appréciée des femmes hébergées. Ainsi, plusieurs projets ont été mis en place. Ces interventions ont pour but de réunir différentes femmes autour de problématiques et de projets communs.

Le professionnel permet aux femmes d'être « actrices » de leur projet, c'est-à-dire « de modifier leur environnement plutôt que d'être déterminé par lui ». Le travail de groupe a

également pour objectif de participer à la cohésion sociale et ainsi de faire émerger une solidarité entre femmes:

- groupes de parole autour des violences,
- réunions organisationnelles
- sorties éducatives et culturelles
- groupe de travail sur le relogement et sur l'estime de soi (plusieurs femmes du CHRS ont pris la parole en public lors d'une conférence organisée au CRIF le 11 octobre (voir chapitre sur le relogement)).
- conseil de la vie sociale

Réunions organisationnelles :

Elles permettent de réguler la cohabitation entre les femmes d'un même appartement, de partager un moment convivial autour d'un repas, d'échanger sur leur quotidien.

Les thèmes abordés sont la vie en collectivité, les problèmes de cohabitation. Cette réunion permet aux femmes d'avoir un espace de parole.

En 2007, 39 réunions organisationnelles ont été effectuées sur les différents lieux d'hébergement.

- 9 réunions dans les appartements de Villeneuve la garenne (CHRS)
- 7 réunions au sein du pavillon (maison communautaire)
- 9 réunions dans les appartements d'Asnières et Colombes (CHRS/ maison communautaire)
- 13 réunions dans les appartements rattachés à la maison communautaire (7 à Gennevilliers et 6 à Nanterre)

Sorties éducatives et culturelles

Les sorties éducatives sont souvent organisés autour de la relation parent - enfants Elles ont aussi comme objectif d'affiner la relation d'aide entre usagères et professionnelles. La relation mise en place avec les enfants et autour de la parentalité s'axe généralement autour d'activités ludiques. Le jeu a une très grande importance dans le développement et l'éveil de l'enfant, c'est ainsi qu'ils apprennent à se sociabiliser.

En 2007, ont été organisées 2 sorties éducatives : piscine en été et visite hivernale à l'aquarium du Trocadéro.

Groupe de parole

C'est un espace de paroles qui permet de parler et d'écouter ce que chacun vit, ressent et comprend, dans une atmosphère d'écoute et de non jugement.

Durant l'année 2007, un groupe de parole auprès des femmes hébergées au sein du CHRS s'est déroulé à raison d'une fois par mois tous les 3èmes mercredis du mois. Il y a eu 6 séances en 2007 et sur 7 femmes hébergées au sein du CHRS, 4 ont assisté de manière régulière au groupe.

Les rencontres se sont organisées autour d'une collation afin de créer un environnement convivial, chaleureux propice aux échanges et à l'émergence d'une solidarité entre femme. Plusieurs thèmes ont été abordés : le départ du domicile, l'isolement vécu, l'instrumentalisation des enfants par le conjoint violent, la Justice, les rapports femme/homme en fonction des cultures.

Cet espace de parole permet aux femmes de comprendre que d'autres vivent les mêmes difficultés, ce qui les rassure et permet de rompre l'isolement.

Le groupe de parole a pris fin au début de l'été pour laisser la place à l'atelier autour des discriminations face au logement et la conférence du 11 octobre 2007.

Conseil de la Vie Sociale

Organisé en 2007, il a lieu une fois par trimestre et réunit l'ensemble des femmes hébergées. Les débats ont permis de plutôt faire émerger des questions générales comme les difficultés administratives rencontrées et les droits de visite et d'hébergement des conjoints violents pour les enfants.

Projets 2008

Atelier « soutien administratif »

Les femmes accueillies au sein du CHRS de l'Escale cumulent souvent, en plus de la violence et de ses conséquences, d'autres problématiques qui grèvent leur insertion. Issues de l'immigration pour certaines, elles ont des difficultés pour comprendre les papiers administratifs reçus.

La multiplication de dossiers complexes du fait de leur situation ou encore leur constitution lente (papiers égarés lors du départ ou confisqués par le conjoint) laisse les femmes démunies pour l'obtention de leurs droits. Une intervention en groupe favorise par ailleurs l'apprentissage et l'autonomie des femmes du CHRS de l'Escale.

Il s'agira d'organiser un atelier d'une demi-journée par mois pour élaborer une méthode d'organisation et de classement en collaboration avec la famille, identifier les éléments essentiels d'un document, les organiser pour la constitution des dossiers et enfin évaluer et analyser leur budget.

Amélioration des réunions organisationnelles

Nous avons jusqu'à présent organisé des soirées conviviales autour d'un repas ce qui a permis de mettre en place une relation de confiance avec les hébergées. Pour ces femmes d'origines diverses, partager un repas est symbole de respect de l'autre et d'ouverture vers la culture de chacune.

Cependant, nous nous sommes rendu compte de la difficulté pour les mères à gérer leurs enfants après une journée de travail. Suivant les périodes, les enfants étant nombreux, il est difficile de pouvoir communiquer ensemble.

La fatigue des femmes et l'agitation des enfants ne permettent pas la mise en place d'un cadre serein pour aborder les différents sujets. Organiser la garde des enfants autour d'une activité et proposer une séance de relaxation a été souhaité par les femmes.

Ateliers autour de la parentalité et de l'estime de soi

Deux projets ont été déposés pour réunir les femmes avec des intervenants extérieurs. Ceci fait suite aux deux expériences menées en 2007, et dont le renouvellement est souhaité par les femmes.

Maison Communautaire

Objectif de l'action

La maison communautaire où les femmes et leurs enfants vivent en cohabitation, offre un lieu sécurisé et de ressources mais empêche aussi toute aggravation d'une situation pouvant basculer dans la précarité. Elle s'adresse en priorité aux femmes qui sont en formation ou ont des revenus ou qui peuvent rapidement obtenir un logement (dans le cadre du 1% patronal, attribution du domicile conjugal par exemple). A ce pavillon sont liés 3 appartements également en cohabitation.

Ce lieu de vie communautaire apporte aux femmes ayant vécu une rupture maritale et/ou familiale, une période de transition la plus sereine possible. Il s'agit de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à leur autonomie. Pour cela, comme au C.H.R.S, elles bénéficient d'un soutien social, psychologique et administratif.

Capacité d'hébergement

- 15 places en 2004, 25 places fin 2005 avec contrat d'hébergement de 3 mois renouvelable.

Modalités d'hébergement :

Le pavillon destiné à l'hébergement se compose :

D'un sous-sol avec garage et 2 pièces avec une buanderie aménagée en 2005. Les murs ont aussi été réhabilités et une baie vitrée installée dans la perspective de travaux pour une salle de jeux pour enfants ;

D'un premier étage avec une cuisine, une salle à manger, un salon, un bureau ;

D'un deuxième étage avec 3 chambres (2 grandes, une petite), une salle de bain ;

D'un troisième étage avec 2 chambres (2 grandes), une salle de bain ;

Une annexe dans le jardin, afin de pallier au manque de place pour l'équipe permet ainsi à la psychologue de réaliser ses entretiens dans de meilleures conditions, un seul bureau existant auparavant pour 4 personnes.

Les 3 appartements sont 1 T4 qui peut accueillir 2 ou 3 familles selon le nombre d'enfants et 2 T3 pour 2 familles chacun.

Critères d'admission :

Dès qu'une place se libère, les candidatures en provenance des partenaires du dispositif « FVV92 », des travailleurs sociaux du département, des services de santé ou hôpitaux du département et de l'accueil de L'ESCALE sont étudiées.

Les critères pour la prise en compte des candidatures sont les suivants :

- La femme est victime de violences ou sort d'une situation de violences conjugales ou familiales (les personnes qui ont été victimes depuis plus de six mois mais ne sont plus avec leur conjoint ou leur famille ne relèvent plus de ce dispositif) ;
 - La composition de la famille correspond aux possibilités d'accueil ;
 - La situation d'hébergement peut être réglée relativement vite, soit par l'attribution du domicile conjugal, soit parce que la situation sociale et économique permet de prétendre assez vite à un logement;
 - La femme accepte, pour elle et ses enfants, l'accompagnement social et psychologique et un hébergement communautaire ;

Dans des cas très exceptionnels la candidature pourra être retenue :

- soit à la suite d'un hébergement d'urgence et en attente d'une place en C.H.R.S si la famille est dans une situation de très grande détresse avec notamment un membre de la famille malade ou handicapé
- soit pour une mise à l'abri urgente

Dès qu'une place se libère les demandes des partenaires sont étudiées par l'association et des entretiens d'admission organisés afin de choisir la femme pour qui cet hébergement est le plus nécessaire et le plus pertinent.

Objectif de l'hébergement :

- Offrir un cadre d'hébergement accueillant et rassurant ;
- Assurer un suivi socio-éducatif avec élaboration d'un projet d'insertion ou de formation ;
- Permettre une prise en charge psychologique ;
- Accompagner les démarches en vue de la récupération du logement, d'un relogement ou d'un hébergement de longue durée ;
- Accompagner les démarches juridiques ;
- Mobiliser autour de la prise en charge des enfants (scolarisation, organisation des gardes, parentalité, loisirs).

Activités

Equipe

L'équipe socio-éducative est composée d'une cheffe de service, de trois conseillères en économie sociale et familiale, d'une psychologue et d'une maîtresse de maison. Les professionnelles assurent le suivi global des familles hébergées, de l'admission jusqu'au relogement.

Taux d'occupation

Le taux d'occupation annuel global est de : 107, 5%

Le nombre de nuitées réalisé est de 9805

- Pavillon (5 familles) : 4932
- Appartement 1 (3 familles) : 2398
- Appartement 2 (2 familles) : 1155
- Appartement 3 (2 familles) : 1320

Nombre de séjours de femmes et d'enfants

25 femmes et 38 enfants ont effectué un séjour à la maison communautaire.

Durée des séjours

La durée moyenne de séjour a été de 156 jours soit 5 mois et 6 jours.

14 femmes ont quitté la structure, dont 79% vers des bailleurs publics, avec une amélioration des sorties vers les logements proposés par ces bailleurs. La problématique du relogement reste entière puisque 10 familles étaient toujours présentes fin 2007 faute de solutions. La moyenne des revenus des femmes accueillies par L'Escale, est d'environ 1000 euros et il leur est très difficile d'obtenir un logement en dehors du parc social.

Age des personnes hébergées

Les femmes hébergées avaient entre 50 et 21 ans.

Les enfants hébergés avaient entre 1 mois et 17 ans.

Suivi socio-éducatif

L'accueil à la maison communautaire est prévu pour une durée de trois mois renouvelable. Ce temps d'hébergement doit être consacré en priorité à l'amélioration de leur situation professionnelle et la recherche d'un logement.

A l'arrivée de la famille et comme au C.H.R.S, un contrat d'objectifs à atteindre durant le temps de séjour est établi. Ce dernier permet d'évaluer la « progression » de la situation sociale de la femme et son investissement personnel dans la réalisation des objectifs.

Etant donné la durée limitée de l'hébergement, le passage à la maison communautaire de L'ESCALE demande une mobilisation importante de l'usagère: démarches administratives

et juridiques (formalités pour la procédure de divorce), pour l'emploi, pour la garde des enfants, etc. S'y ajoutent des rencontres régulières avec le travailleur social référent et la psychologue.

L'objectif du travailleur social est de valoriser les capacités des femmes, les rassurer sur leurs compétences, les soutenir, les encourager, les rassurer tout au long de leur parcours, et les amener à devenir totalement indépendantes. Certaines femmes, malgré une apparence trompeuse, restent en effet traumatisées et parfois dans l'incapacité de prendre une décision ou de se mobiliser. Il s'agit aussi d'orienter afin qu'elles puissent entreprendre leurs démarches.

Une fois par mois se déroule une réunion « organisationnelle » pour faire le point sur tout ce qui a pu survenir au sein du pavillon, en particulier sur le plan de la cohabitation. Ces réunions ont pour but de favoriser non seulement les échanges et la convivialité mais aussi de répondre aux questions et demandes des personnes hébergées. Ce type de réunion a aussi lieu sur les appartements une fois toutes les 6 semaines.

Un groupe de parole a lieu également une fois par mois et réunit l'ensemble des femmes. En 2007, il a concerné le relogement et en 2008 sera axé sur la parentalité. Il est également souhaité pour 2008, de poursuivre le travail sur le relogement à partir d'actions autour de l'estime de soi et la prise de parole en public. L'expérience de 2007 a en effet montré sa pertinence et l'apport d'une intervenante extérieure a été très apprécié des femmes.

Relogement en 2007

L'une de nos principales missions est d'accompagner les femmes hébergées vers un logement autonome.

De multiples obstacles retardent l'accès au logement. Il s'agit du faible niveau socio-économique, de l'absence d'attaches sur une commune pour pouvoir seulement prétendre à un dossier de demande. On peut aussi citer les représentations négatives des femmes victimes de violences auprès de la population ou de certains intervenants, malgré la fiabilité des dossiers présentés par les femmes hébergées par l'Escale.

Les femmes vivant au sein de la Maison Communautaire présentent toutes des capacités objectives pour accéder à un logement. Elles sont en situation d'emploi ou en formation rémunérée et donc autonomes tant sur le plan financier - capacité à gérer un budget - que sur le plan social - relations éducatives avec les enfants, inscription dans l'accompagnement social et psychologique -. Le parcours accompli par ces femmes *chefs de famille* (les termes *mères célibataires* ou *familles monoparentales* étant à notre avis plus péjoratifs) est remarquable.

Les communes doivent reloger « leurs » nombreux demandeurs dans un contexte désastreux du logement en Ile-de-France, et particulièrement dans la boucle Nord des Hauts-de-Seine. Les demandes des femmes victimes de violences hébergées par l'Escale ne sont donc pas considérées comme essentielles.

Il faut toutefois rappeler les directives des PDALPD -Plans Départementaux pour l'Accès au Logement des Personnes Défavorisées- qui inscrivent dans leurs textes le

caractère prioritaire des demandes des personnes sortantes d'hébergement et des femmes victimes de violences.

Les familles hébergées à L'ESCALE sont donc doublement prioritaires. Les bailleurs comme les élus, qui prennent de plus en plus conscience des conséquences des violences et communiquent en ce sens, pourraient également s'investir dans une forme de partenariat concret concernant le relogement des femmes hébergées.

Le manque de solutions amène des interrogations sur nos limites et une réflexion sur de nouvelles pratiques. Un projet financé par le Conseil Régional s'est déroulé en 2007 afin d'évaluer l'ensemble des difficultés rencontrées et donner la parole aux femmes en les impliquant davantage.

Projet sur l'accès au logement des femmes victimes de violences

Les discriminations pour l'accès au logement, en particulier au logement social, sont les plus difficiles à identifier et les moins étudiées. Il est bien ardu de différencier ce qui relève de critères légitimes, de dysfonctionnements, de lenteurs bureaucratiques, des contradictions des processus de décentralisation, des impacts des politiques de rénovation, des pénuries structurelles ou provisoires et ce qui relève de véritables discriminations directes ou indirectes de la part des acteurs.

Les centres d'accueil et d'hébergement qui accompagnent les femmes victimes de violences conjugales dans leur processus de reconstruction et accès au droit, rencontrent de plus en plus de freins pour leur relogement, freins qui ne sont pas entièrement imputables à la pénurie et aux tensions du marché et qui mènent les centres au bord du blocage.

Face à ces blocages, la durée moyenne d'hébergement d'urgence ou en insertion tend à doubler, voire tripler. Ceci est décourageant en premier lieu pour les personnes prises en charge. Le coût pour l'Etat de la prise en charge de chaque famille augmente considérablement. Le nombre de femmes mises en sécurité baisse. Le travail d'accompagnement de la part des équipes professionnelles risque de se dénaturer, des tensions dues à l'excessive durée d'hébergement et le caractère absurde de l'attente quand les femmes sont autonomes et prêtes au relogement, surgissent entre les hébergées.

Georges Cavallier, qui a présidé le groupe de travail chargé par le Conseil National de l'Habitat d'un rapport sur les discriminations dans l'accès au logement, l'affirme : « plus que d'autres types de discriminations, celle-ci est particulièrement insidieuse du fait de sa proximité avec les phénomènes d'exclusion et de relégation pour des raisons « rationnelles »... La discrimination au logement est plus silencieuse que les autres. Nous savons qu'elle existe, nous constatons que la main invisible du marché ou des commissions d'attribution empêche la fluidité des parcours résidentiels. Mais nous manquons singulièrement d'information pour caractériser la situation ».

Les discriminations existent tout au long du parcours des femmes victimes de violences :

Elles commencent par les violences économiques qui se traduisent souvent par des dettes, notamment locatives contractées par le mari violent et que la femme doit assumer au moment où elle veut quitter le logement ou se reloger. Les règlements concernant le

logement social ne permettent pas d'attribuer un logement à la femme tant que la séparation n'est pas engagée juridiquement. Or cette démarche n'est pas souvent la première que la victime peut entamer. Les règlements inadaptés constituent ainsi une discrimination indirecte qui freine le processus d'autonomisation.

Les discriminations se manifestent aussi lors de la recherche d'un logement post-hébergement ou de leurs tentatives de récupération du domicile conjugal. Le fait d'avoir été victime de violence suscite des résistances implicites lors de l'examen des situations. La crainte de voir le mari violent revenir, l'idée que les enfants seront difficiles à gérer ou agressifs avec l'entourage sont des représentations communes. La monoparentalité reste également une sorte de stigmata, ou de facteur d'instabilité, bien que la variété des formes de foyers soit reconnue. Les associations cependant constatent que les dossiers qu'elles présentent ne sont pas toujours examinés dans des délais raisonnables. Or l'accès à un logement autonome est un droit fondamental, le socle de la réparation, le signe et le moyen du départ d'une nouvelle vie.

Depuis plusieurs années, l'aggravation des difficultés rencontrées par les femmes pour accéder à un logement social ou dans le parc privé pour sortir d'hébergement, a poussé des associations à analyser ces freins, identifier les fausses représentations, les blocages à l'œuvre.

Début 2007, la Région Ile-de-France a lancé un appel à projets sur le thème de la lutte contre les discriminations. L'ESCALE a répondu en présentant un projet innovant qui a été retenu. L'objectif de ce projet était double. Il s'agissait de donner la parole aux femmes victimes de violences et d'organiser une rencontre interdépartementale sous forme de conférence, qui réunirait Elu-es chargés du logement et bailleurs des départements des Hauts-de-Seine et de Seine et Marne. La Seine et Marne accueille une autre association de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, le Relais de Sénart, déjà engagé dans un travail autour de la question des discriminations au logement des femmes victimes de violences conjugales.

L'équipe de L'Escale a profité de l'expérience du Relais de Sénart pour établir des critères communs « prêtes au logement » pour les femmes victimes de violences conjugales, et du travail engagé autour de la notion du logement en tant que réparation.

Le second axe de ce projet, centré sur la formation des femmes à la prise de parole en public, a eu pour objet l'élaboration d'un discours cohérent à transmettre oralement aux différents acteurs chargés du logement lors de la Conférence. Cette formation a concerné des femmes de l'Escale et avant elles, des femmes du Relais de Sénart. A l'Escale, la formation a consisté en des rencontres bimensuelles de mars à octobre, incluant des femmes intéressées par le projet ainsi que deux conseillères en ESF.

Pour parfaire le discours des femmes et donner de la cohésion au groupe, nous avons fait appel à une consultante spécialisée dans la dynamisation de groupes et chargée de l'animation des séances.

Le troisième axe du projet, mis en œuvre par les professionnels de l'Escale et du Relais de Sénart a été centré sur la logistique et l'organisation pratique de la conférence.

Calendrier :

Mars : Présentation du projet aux femmes hébergées à l'Escale

Mai : Rencontre des femmes de l'Escale et des femmes du Relais de Sénart

Septembre : Choix du texte à lire lors de la conférence, préparation intensive à la prise de parole en public, gestion du stress

Prises de contacts, lancement des invitations -rendez-vous avec les élus et les bailleurs-

11 Octobre : Conférence sur l'accès au logement des femmes victimes de violences au Conseil Régional d'Ile-de-France

La préparation de la conférence a été ponctuée de moments forts avec les femmes. Pour la première fois, un projet favorisait la connaissance empirique d'un fait de société du point de vue des femmes victimes elles-mêmes. Le projet a su donner à ces femmes un espace de parole qui jusqu'alors était contenue au sein des associations puis relayé par les professionnels à l'extérieur.

Dix femmes ont participé au projet. Parmi elles, trois marraines -femmes anciennement hébergées qui ont été relogées- et deux qui le sont devenues au cours du projet. Les séances de préparation à la conférence leur ont apporté le sentiment d'appartenir à un groupe et de partager des valeurs communes. Les professionnelles ont observé chez la plupart des femmes un changement radical dans l'attitude en public et dans l'affirmation de soi.

Les termes qui sont ressortis pour qualifier le groupe sont « osmose, force, courage, énergie » : les femmes qualifient les membres du groupe de « sœurs ».

Au-delà de l'aspect fédérateur, un positionnement collectif et militant s'est donc dégagé.

De plus, la formation a été l'occasion pour les femmes de redécouvrir la Charte de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Ensemble, elles ont décidé de créer leur propre charte, la « Charte des escaladeuses. » Cette nouvelle charte inclurait dans ses textes des mesures en faveur de la lutte contre toutes formes de discriminations.

A présent conscientes de leur force, les femmes veulent continuer de transmettre leurs témoignages et leur analyse très personnelle de la question des discriminations au logement des femmes victimes de violences.

Les marraines ont proposé de participer à l'accueil de nouvelles femmes à l'Escale. L'équipe de l'Escale réfléchit à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'accueil incluant cette proposition.

A côté de ces activités avec les femmes, des rencontres ont été sollicitées entre juin et novembre 2007, dans l'ensemble des villes de la moitié Nord du 92.

9 villes (élus ou responsables de services), auprès de 4 bailleurs, les services du conseil général, la préfecture des Hauts de Seine :

- | | |
|------------------|--|
| 1. BOIS-COLOMBES | 10. LOGEMENT Français |
| 2. BOULOGNE | 11. TOIT ET JOIE |
| 3. CLICHY | 12. IMMOBILIERE 3F |
| 4. COLOMBES | 13. FRANCE HABITATION |
| 5. GENNEVILLIERS | 14. ACL PME |
| 6. LEVALLOIS | 15. CONSEIL GENERAL des Hauts-de-Seine |
| 7. NANTERRE | |
| 8. SURESNES | 16. PREFECTURE des Hauts-de-Seine |
| 9. ASNIERES | |

L'objectif de ces rencontres était de favoriser l'information sur l'accompagnement spécialisé de L'ESCALE, les échanges et le partenariat autour des femmes victimes de violences, de favoriser d'éventuelles rencontres associations, communes, bailleurs, préfecture pour un engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

La société Immobilière 3F et France Habitation ont ainsi dès fin 2007 débuté des échanges avec L'ESCALE pour favoriser le relogement des femmes, partenariat en cours de concrétisation en 2008. D'autres actions, axées sur la prévention, ont été initiées.

Sous les auspices du Conseil régional, qui avait mis à disposition l'hémicycle, la conférence s'est déroulée le 11 octobre 2007, en présence d'environ 200 participants, dont les trois Vice-présidents concernés, à la participation citoyenne, aux solidarités et au logement. Un dossier complet a été remis aux assistants, incluant la présentation du rapport Korsak sur le logement et l'hébergement des femmes victimes de violences.

6 interventions ont été préparées par les équipes de projet concernant:

- le panorama national et international sur les violences faites aux femmes,
- une mise en perspective des liens entre violences, domicile et logement, du point de vue du genre,
- une présentation de la méthode de recherche participative destinée à faire émerger la parole citoyenne des femmes,
- les paroles des « Relayeuses »
- les paroles des « Escaladeuses »
- et une présentation du travail d'accompagnement réalisé par les associations, pour aider les femmes à retrouver un logement et leur autonomie.

Les intervenants invités ont présenté les contributions suivantes :

- Introduction à la journée par la Vice-présidente du Conseil régional à la participation citoyenne et la Déléguée régionale aux droits des femmes
- Présentation des aspects juridiques par une avocate spécialisée
- Présentation du point de vue des élus engagés par un député maire de Seine et Marne
- Présentation du point de vue des bailleurs par une représentante de l'AORIF

- Présentation de l'expérience de l'Observatoire de Seine-Saint-Denis de signature de conventions « Un toit pour elle » entre des associations d'accueil de femmes victimes de violences et des villes du département.
- Présentation des propositions de la Région par la Vice-présidente aux Solidarités et le Vice-président au logement.

Le suivi socio-éducatif

L'accueil à la maison communautaire est normalement prévu pour une durée de trois mois renouvelable. Ce temps d'hébergement doit être consacré en priorité à l'amélioration de leur situation professionnelle et la recherche d'un logement.

A l'arrivée de la famille et comme au C.H.R.S, un contrat d'objectifs à atteindre durant le temps de séjour est établi. Ce dernier permet d'évaluer la « progression » de la situation sociale de la femme et son investissement personnel dans la réalisation des objectifs.

Etant donné la durée limitée de l'hébergement, le passage à la maison communautaire de L'ESCALE demande une mobilisation importante de l'usagère: démarches administratives et juridiques (formalités pour la procédure de divorce), pour l'emploi, pour la garde des enfants, etc. S'y ajoutent des rencontres régulières avec le travailleur social référent et la psychologue.

L'objectif du travailleur social est de valoriser les capacités des femmes, les rassurer sur leurs compétences, les soutenir, les encourager, les rassurer tout au long de leur parcours, et les amener à devenir totalement indépendantes. Certaines femmes, malgré une apparence trompeuse, restent en effet traumatisées et parfois dans l'incapacité de prendre une décision ou de se mobiliser. Il s'agit aussi d'orienter afin qu'elles puissent entreprendre leurs démarches.

Durant leur hébergement, les femmes préfèrent conserver un travail précaire ou peu valorisant plutôt que s'inscrire dans une dynamique de qualification professionnelle. L'accompagnement consiste à les aider à prendre conscience de leurs capacités et à les préparer à une évolution de leur carrière, y compris après leur sortie. Ainsi, plusieurs entretiens ou examens pour d'autres emplois ont été préparées (employée à la Poste, auxiliaire de vie, aide soignante).

L'existence des bureaux au sein même de la maison communautaire, avec des permanences en soirée jusqu'à 21 heures trois fois par semaine, implique une présence constante afin de créer des opportunités de rencontres avec des femmes, pour la plupart actives professionnellement ou en formation.

Cette « disponibilité » propre à l'institution est nécessaire pour évaluer l'évolution de la situation des femmes, qui ne sont pas dispensées des démarches à l'extérieur. Les plus autonomes, sont orientées vers les appartements annexés à la maison communautaire.

La présence de l'équipe cinq jours sur sept, voire six jours sur sept deux fois par mois, permet aussi de visualiser et d'observer le déroulement de la vie en collectivité, l'entretien des locaux et la mobilisation des femmes.

Une fois par mois se déroule une réunion « organisationnelle » pour faire le point sur tout ce qui a pu survenir au sein du pavillon, en particulier sur le plan de la cohabitation. Ce type de réunion a aussi lieu sur les appartements. L'éloignement géographique de ceux-ci a dû être géré pour que les suivis restent tout aussi rigoureux à travers des rencontres régulières de l'équipe au sein des appartements.

L'insertion professionnelle : un axe important

L'étude de l'évolution professionnelle des femmes hébergées montre une amélioration de leur situation liée à l'emploi au cours de leur hébergement. Alors qu'à leur entrée, seulement 45% d'entre elles travaillent en CDI (temps partiel ou complet), elles sont 70% à occuper un CDI fin 2007. Les contrats à temps partiel conservent sensiblement la même proportion (8 femmes à leur entrée et 7 au cours de 2007). Cette situation ne relève pas d'un choix mais de temps partiel subi, puisque toutes les femmes souhaitent augmenter leur temps de travail pour accéder à un logement au plus tôt.

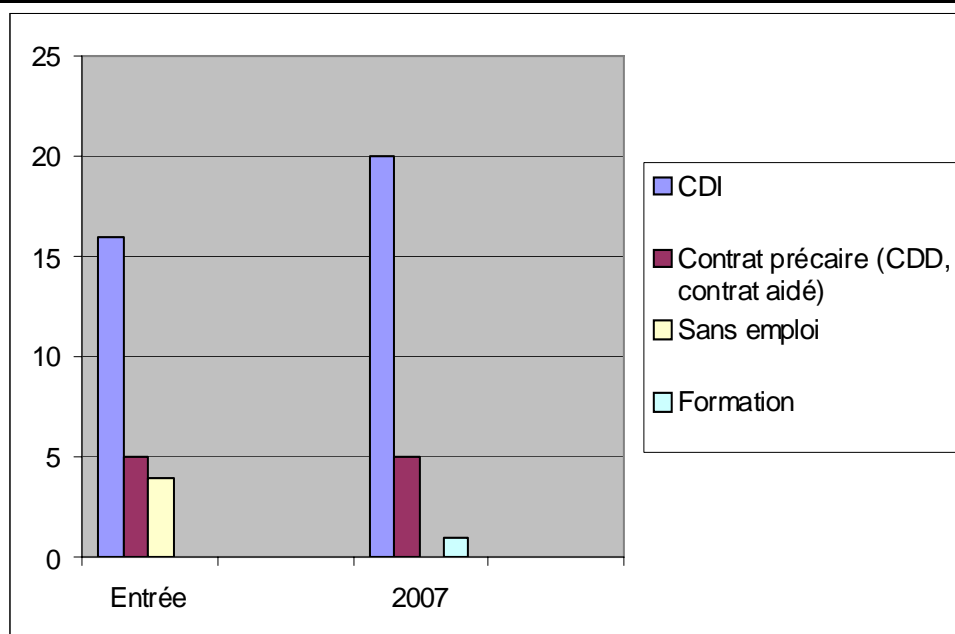
L'insertion professionnelle des femmes constitue un enjeu majeur dans leur processus de reconstruction. Cette reconstruction permet à la fois le retour à un équilibre psychique mais aussi financier, dans la mesure où la femme accède à une nouvelle autonomie, condition impérative de l'accès au logement.

Pour la Maison Communautaire, la situation professionnelle des femmes, positionnées pour une entrée éventuelle en hébergement, fait partie des critères d'admission. En effet, il s'agit d'un lieu de transition, destiné à éviter la précarisation des femmes victimes de violences, le temps qu'elles puissent retrouver un autre logement.

Les contrats de séjours étant relativement courts (3 mois renouvelables), les femmes hébergées doivent être en mesure de prétendre à un logement de manière autonome financièrement. Ces familles sont donc en emploi stable, voire en formation qualifiante ou proches de ces situations.

L'étude de l'évolution des femmes hébergées montre une amélioration de leur situation professionnelle au cours de leur hébergement. Alors qu'à leur entrée, 64 % des femmes travaillent en CDI (temps partiel et temps complet confondus), elles sont 77 % à occuper un CDI fin 2007.

		Entrée		Fin 2007	
CDI	Temps complet	12	48%	17	65%
	Temps partiel	4	16%	3	12%
	Sous total	16	64%	20	77%
CDD	Temps complet	0	0%	1	4%
	Temps partiel	5	20%	4	15%
	Sous total	5	20%	5	19%
Sans emploi		4	16%	0	0%
Formation		0	0%	1	4%
Total		25	100%	26	100%



Analyse des freins à l'insertion professionnelle Maison Communautaire et CHRS :

Toutefois, pour l'ensemble des femmes accueillies à l'Escale, des difficultés persistent, telles que le caractère précaire des emplois proposés, dont la proportion diminue peu au cours de l'hébergement.

On entend par « précaire » des contrats non durables, c'est-à-dire les CDD, l'intérim, ou les contrats aidés.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que les femmes, en parcours d'insertion, doivent passer par la phase « contrat précaire », avant d'obtenir par la suite un contrat stable et pérenne (les femmes sans emploi ou en formation décrochent un contrat précaire, celles qui sont déjà en contrat précaire accèdent plus tard à un contrat stable).

Par ailleurs, les contrats à temps partiels, qu'ils soient en CDI ou CDD ont peu diminué au cours du parcours d'hébergement. Il faut préciser que cette « partielisation » du travail ne relève pas d'un choix, car il est évident que l'objectif de ces familles est d'augmenter leurs revenus de manière à prétendre à un logement.

Madame A. est arrivée à l'Escale il y a 9 mois. A son arrivée, Madame A. travaillait en temps partiel, en qualité de femme de ménage et garde d'enfant, pour trois employeurs différents, dans trois communes différentes, pour un salaire net mensuel de 700 € Madame souhaitait augmenter ses revenus et a pu dérocher deux autres contrats, encore une fois dans des communes différentes, ce qui élève ses revenus à 1100 € Madame a pu accroître son salaire de manière importante, mais ce, au prix de nombreux efforts tant au niveau de la mobilité géographique, que des horaires tardifs, sans compter la fatigue engendrée. Heureusement pour Madame A., sa fille est adolescente et peut se gérer seule en son absence....

Or, le statut de famille monoparentale engendre quasi obligatoirement pour une femme de travailler à temps complet pour espérer subvenir aux besoins de la famille. A l'échelle nationale, nous remarquons que les femmes seules sont 15,3 % à travailler à temps partiel alors que les hommes seuls sont 5,9 % en 2006 (source Insee), ce qui atteste bien le caractère « subi » du travail à temps partiel des femmes.

Par ailleurs, l'expérience de l'Escale amène à constater de manière importante d'autres freins permettant l'accès à l'emploi.

Parmi ceux-ci, on compte les problèmes liés à la garde des enfants. En effet, outre la difficulté de trouver une place en crèche (manque de place, refus de place pour les personnes en recherche d'emploi...), les modes de garde sont souvent mal adaptés aux horaires atypiques de travail. La carence de structures adaptées amène les femmes à adopter un système D non satisfaisant, ou bien même à sélectionner ou renoncer à des offres d'emplois en raison des horaires.

D'autre part, les femmes accueillies disposent le plus souvent d'une expérience professionnelle limitée, notamment pour le C.H.R.S. En effet, l'inexpérience professionnelle s'explique en partie par la violence économique subie, qui peut s'exercer en interdisant à la conjointe d'occuper un emploi rémunéré. Le peu d'expérience professionnelle constitue alors un frein majeur à l'accès à l'emploi.

Parmi les femmes qui accèdent à un emploi, on compte une majorité d'emplois dits « féminins », c'est-à-dire des professions intermédiaires ou d'employées. Il s'agit

essentiellement de métiers de services aux personnes (intervenante auprès d'enfants, agent de service de collectivité) ou de service administratif (hôtesse, secrétaire).

Et, bien que les femmes parviennent à augmenter leurs revenus de manière significative au cours de leur hébergement (en 2007, la moitié perçoit plus de 1000 € de revenus salariaux), on relève des rémunérations qui tournent autour du SMIC.

Une enquête de l'UNEDIC (2005) indiquait que le niveau de salaire de femmes était inférieur à 20% à celui des hommes. Cet écart de rémunération s'explique par le fait que les femmes sont plus présentes dans des secteurs d'activité à faible niveau de rémunération et peu qualifiés, notamment dans le commerce de détail ou de service à la personne

Enfin, pour les femmes issues de l'immigration, l'absence de papiers ou la détention d'un titre de séjour avec récépissé fait obstacle à l'emploi, l'employeur potentiel ne souhaitant pas « investir » sur une salariée qui risque de ne pas obtenir le renouvellement de ses papiers.

Actions communes à l'hébergement.

Le suivi psychologique des femmes hébergées

Les femmes hébergées ne sont plus en principe sous le joug de leur conjoint. La séparation, à la fois attendue et redoutée, a fini par se produire. Quelques femmes présentent un état post-traumatique qui peut être rapproché, lorsque les violences ont été particulièrement graves, d'un état de dévastation psychique retrouvé chez les personnes ayant subi par exemple une situation de guerre.

Rappelons que dans le cas de violence conjugale : « la communication perverse n'est pas un pont entre deux individus qui tentent de se comprendre, de se rejoindre par le langage. Elle est plutôt l'outil qui va permettre à l'un des partenaires de dominer habilement l'autre, de se l'attacher, de se l'assujettir et éventuellement de le détruire». Il s'agit d'un mouvement de destruction de la vie psychique en l'autre, suivi de sa réappropriation par le destructeur.

Le suivi permet de lutter contre un sentiment de dévalorisation extrême, une perte de l'estime de soi, des ressentis de honte et de culpabilité, des affects dépressifs et parfois un ressenti de confusion mentale perçu comme une forme de folie. Certaines femmes souffrent également d'une désorientation temporelle et spatiale qui se traduit par une confusion des jours et des semaines : les rendez-vous sont manqués, elles viennent à des dates ou à des horaires différents. Elles présentent une incapacité à se

projeter dans l'avenir, se plaignent d'insomnies, d'angoisse, d'hypervigilance, de cauchemars...

Dans ces conditions, comment trouver un emploi, accéder à l'indépendance nécessaire pour avoir un logement, gagner cette fameuse autonomie à laquelle elles sont en permanence assignées ?

Le temps de l'hébergement sera un temps entre parenthèses où tout est mis en œuvre pour « un nouveau départ » : un temps de réflexion, de questionnement, d'amorçage d'une reconstruction.

Ce travail est abordé par le biais d'un groupe de paroles mensuel qui permet aux femmes de partager leur expérience, de travailler à un niveau collectif. Il prend en compte les données socioculturelles dans le but d'amorcer une réflexion politique autour de la place des femmes dans la société.

Les entretiens individuels doivent permettre de s'interroger sur la nature du lien qui a uni le couple, sur les représentations qui l'accompagnent, sur le moment où est apparue la violence, mais aussi sur les difficultés liées à la parentalité. Il s'agit d'identifier les dysfonctionnements ayant conduit à la relation d'emprise et de violence. Il s'agit de rétablir la femme dans sa position de sujet désirant, de lui rendre la faculté d'évaluer ses propres désirs et besoins et de restaurer la confiance en ses propres ressources ainsi que l'estime de soi.

Une prise en charge psychologique de qualité est rendue possible par la mise en place d'un travail pluridisciplinaire qui prend en compte la réalité externe, à savoir les difficultés sociales auxquelles les femmes sont confrontées, mais qui interrogera également la problématique psychique à l'œuvre afin d'apporter des éléments de réponse au drame vécu.

La prise en charge des enfants à l'hébergement

L'expérience de L'Escale concernant l'hébergement a amené à construire un projet global d'interventions collectives autour du couple et de la parentalité. En effet, il est aujourd'hui admis que les enfants témoins des violences au sein du couple doivent eux aussi être reconnus comme victimes même s'ils n'ont pas été agressés physiquement. L'enfant pour se construire doit pouvoir grandir dans un environnement au sein duquel il se sent en sécurité. Les violences auxquels il assiste ont un impact indéniable sur son développement. Par ailleurs lors de la séparation, on observe une recrudescence des violences de la part du père des enfants. Celles-ci ont été objectivées par de nombreuses études, la plus connue étant l'ENVEFF, complétée par l'étude des cas de décès liés aux violences conjugales en France.

Cette situation a exigé des associations une grande prudence concernant la façon dont les liens pouvaient être maintenus avec certains pères particulièrement violents. La question de la rupture continue à se poser au moins jusqu'à ce qu'un juge aux affaires familiales ou un juge pour enfant ait pu statuer.

L'équipe a été confrontée régulièrement à la souffrance des enfants et aux difficultés que peuvent avoir certaines mères à prendre conscience de cette souffrance et à pouvoir réagir en conséquence. Elles sont en effet prises dans le traumatisme provoqué par les violences subies et dans les affects de culpabilité que génère l'exposition aux violences et la séparation, ainsi que dans les difficultés matérielles que représentent la recherche d'un emploi et les modes de gardes. Il est par ailleurs très difficile de rediriger les familles vers nos partenaires en particulier vers les CMP.

Le partenariat a été redéployé vers l'ASE et les PMI en sollicitant des réunions entre les partenaires concernés pour réfléchir à une prise en charge adaptée. Une réflexion collective autour des problèmes posés partagés par les femmes et les enfants a également été engagée.

Plusieurs actions se sont mises en place au cours de l'année 2007.

Après la conférence du 11 octobre et l'atelier relogement/ estime de soi, un groupe de parole mensuel a accueilli sans distinction les femmes du CHRS et les femmes de la maison communautaire. Il s'agissait de débiter fin 2007 une action autour de la parentalité. Ce groupe est animé par 2 intervenantes extérieures en alternance. Celles-ci sont assistées d'une travailleuse sociale et d'une psychologue des services d'hébergement.

L'accent sur la « bienveillance » du nourrisson et de l'enfant en bas âge a nécessité une formatrice de l'Association Pickler Lockzi. Cette réflexion très poussée autour du jeune enfant et de son développement a pour objectif de sensibiliser le public à la nécessité de respecter les rythmes et les stades de développement du très jeune enfant, d'insister sur le rôle de la parole et sur la nécessité d'établir des règles et de poser des limites. La seconde intervenante a une formation de sociologue et intervient en particulier sur des thèmes concernant l'éducation, l'école ainsi que le rapport à l'autorité.

Au cours de ces échanges particulièrement fructueux, les participantes ont souhaité pouvoir évoquer de façon plus spécifique les relations qu'elles entretiennent ou pas, elles et leurs enfants avec le père, sujet déjà évoqué lors du Conseil de la Vie Sociale.

Un second groupe a donc été ouvert afin d'établir un livre blanc des témoignages recueillis. Ce livre a pour objectif de rappeler la place fondamentale qu'occupe le père dans la construction et le développement des enfants, de faire part des parcours douloureux qui ont parfois accompagné cette volonté du maintien des liens et d'alerter les partenaires concernés sur les dangers de statuer juridiquement de la même manière qu'il s'agisse d'une séparation par consentement mutuel ou d'une séparation pour faute en particulier dans le cadre de violences conjugales.

La prise de parole dans un espace collectif a permis de voir émerger une prise de conscience. Ces ateliers conçus et débutés fin 2007, se poursuivent en 2008.

Ateliers contes

L'expérience de l'Escale a amené à envisager une prise en charge des enfants des femmes hébergées.

Les enfants accueillis à l'Escale ont été témoins de scènes de violence et donc victimes. Ces scènes ont été intégrées, et les répercussions psychiques seront

différentes d'un enfant à un autre. Les troubles observés peuvent être l'agressivité, l'hyperactivité, l'inhibition mais aussi des troubles de l'apprentissage, du comportement alimentaire.

La fonction des contes

L'atelier contes est un espace qui permet d'observer les enfants, tout en leur permettant d'exprimer ou de ressentir des sentiments enfouis, nouveaux ou déjà expérimentés.

Il est un support pour proposer à des enfants qui auraient du mal à extérioriser d'eux-mêmes leurs souffrances, mais en même temps il permet l'expression d'une sortie de crise, qui tient au dénouement toujours positif d'un conte traditionnel. Il permet d'exprimer, par une voie détournée, le problème à traiter.

Ainsi, le moment de contes devient un espace privilégié d'observation de chacun des participants et des liens qu'ils peuvent établir entre eux. Cette observation se focalise sur trois axes principaux :

Les liens mère – enfant :

Cette observation peut nous permettre de comprendre comment ce lien si essentiel pour le développement de l'enfant est construit, comment il est à l'état actuel et comment il peut être altéré.

Les liens enfant – enfant :

L'observation porte essentiellement sur les liens qu'établissent les enfants avec leurs pairs.

Les liens mère – mère :

L'observation des échanges et des liens qui s'établissent entre les mamans participantes permet d'accéder à une riche panoplie d'information. Il s'agit d'un moment où elles se retrouvent chacune avec leur expérience de vie et leurs difficultés, conflits, savoir faire et solutions. Ces informations sont partagées, échangées et écoutées comme étant uniques et importantes pour les autres.

L'organisation

Le rendez-vous a lieu le dernier samedi du mois, à la même heure.

L'accueil

Les participants sont accueillis dans un espace chaleureux, avec des coussins au sol. Ils s'assoient face à la conteuse qui se tient à leur hauteur.

Le conte

La conteuse utilise un livre comme support narratif et visuel.

Le récit se déroule dans le respect de l'écoute, puis les participants sont invités par la conteuse à exprimer leurs émotions, leurs questions.

L'atelier

Il annonce la fin du conte et le retour au réel.

Si le conte est un espace contenant, celui de l'atelier qui suit, permet davantage d'exprimer l'autonomie.

Les activités proposées sont le dessin, le collage, le jardinage, la cuisine.

Résultats

Au cours de l'année, 7 séances ont été organisées, dont 2 ont été annulées. Par ailleurs, le nombre des participantes a été globalement moins important que par le passé.

A ce phénomène, plusieurs explications :

Il semble que l'intérêt de ces contes n'ait pas été bien compris par les mères. Pour elles l'activité n'avait pas d'objectif précis. Ainsi les femmes profitent du samedi pour faire leurs courses, sortir ou régler des affaires courantes... Certaines femmes travaillent le samedi. Le samedi coïncide parfois avec les week-ends correspondant au droit d'hébergement du père, les enfants étant donc absents de l'association ces jours là.

L'équipe de l'Escale réfléchit au devenir de ces contes. Il est envisagé de faire une présentation générale en groupe et d'y inviter la conteuse à exposer son travail. Par ailleurs, il semble que les mères soient davantage intéressées par des sorties extérieures à l'Escale, à visée pédagogique et culturelle.

Travaux

La réhabilitation du sous-sol a été réalisée pour aménager une salle de jeux pour les enfants. L'entretien et la réhabilitation du jardin, des gouttières, du toit et des dalles de la cour d'entrée ont aussi été finalisés en 2007.

CONVENTION DEPARTEMENTALE

La convention départementale relative à la lutte contre les violences au sein du couple a été signée le 27 novembre 2007 entre le Préfet des Hauts-de-Seine, les deux associations spécialisées L'ESCALE et le centre FLORA TRISTAN et les 4 CIDFF des Hauts-de-Seine.

La convention fixe le cadre spécifique du partenariat entre le Préfet, la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Hauts-de-Seine et les associations.

Elle a pour objectif de favoriser un accueil adapté au sein des services de police et faciliter l'orientation des femmes victimes de violences vers les associations spécialisées signataires en sensibilisant les fonctionnaires de police à la problématique des violences conjugales, en renforçant les partenariats pour les femmes victimes.

COMMUNICATION - INFORMATION

L'information du public mais aussi la sensibilisation des partenaires à tous les échelons du département reste indispensable pour une meilleure connaissance du phénomène et pour permettre aux femmes victimes de violences d'être accompagnées dans les meilleures conditions. L'ESCALE agit donc en ce sens.

Le travail de communication à réaliser autour du problème de la violence est fondamental. Il vise à :

- Informer sur l'importance des actions menées aux professionnels qui pourraient y être confrontés ;
- Sensibiliser le grand public sur l'ampleur du problème et ses conséquences;
- Partager nos connaissances sur le problème ;
- Faire connaître nos services.

L'ESCALE initie ou participe donc à toute activité de communication permettant de répondre à ces objectifs, au titre de l'association ou du dispositif FVV 92

Interventions extérieures

L'équipe de l'Escale intervient lors de séances de sensibilisation au cours desquelles elle s'appuie sur des données statistiques, donne une définition de la violence au sein du couple, explique le processus et décrit les différentes formes de violences et leurs conséquences sur la victime. La prise en charge des femmes victimes de violences est également présentée ainsi que le travail en réseau et les actions de partenariat pour un meilleur accompagnement des personnes concernées.

L'Escale a également participé à des colloques réunissant plusieurs intervenants sur le sujet des violences, destinés à des professionnels. Enfin, l'association a été

présente sur plusieurs forums et informations destinées au grand public dans les différentes villes du département. Au cours de ces forums, l'équipe de l'Escale délivre une information, initie le débat et distribue des documents d'information.

L'ensemble de l'équipe de l'association a participé à ces actions :

- colloques : 1

octobre 2007 : sur le logement et le relogement des femmes victimes de violences au CRIF en partenariat avec le relais de Sénart.

- sensibilisations et/ou rencontres en direction de professionnels : Policiers (4), personnel de santé (60 participants), de PMI, ASE, CVS, associations, adultes
relais : 15

- forums grand public : 5

Gennevilliers, Colombes, Bois Colombes, Asnières, Clichy, Levallois Perret

- Soirées débats : Nanterre (mars), Rueil (novembre), Clichy, pièce de théâtre de la Compagnie des Loups à Gennevilliers (25 novembre) (120 personnes)

- Groupe de travail dans le cadre des CLSPD de Gennevilliers, Colombes et Nanterre

- Groupes d'appui avec relogement 92

Le site Internet, www.lescale.asso.fr s'est développé et a été mis à jour durant toute l'année 2007. Des professionnels ont ainsi contacté l'Escale.

L'ESCALE participe également aux différentes commissions et sous-commissions organisées par la préfecture et la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Ainsi la Commission départementale de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a réuni autour du préfet, de la déléguée départementale aux droits des femmes et des élus des Hauts-de-Seine, l'ensemble des représentants des institutions et des associations.

Rencontres-échanges-formations de la FNSF :

- Journées d'automne de la FNSF en novembre 2007

- Groupes de travail de la FNSF autour des femmes issues de l'immigration et sur les conséquences des violences sur la santé

- Groupe de travail avec les équipes d'Ile de France de la FNSF autour des enfants et la violence conjugale

Réunions d'équipes FVV 92

Les réunions de travail et de réflexion entre les professionnelles intervenant sur le dispositif Femmes Victimes de Violences 92 ont lieu tous les deux mois, auxquelles s'ajoutent 4 réunions annuelles de formations communes. Durant l'année 2007, des rencontres ont ainsi eu lieu sur les thèmes suivants :

- 27/3/07 : souffrance au travail
- 31/5/07 : conséquence de la mémoire traumatique
- 25/9/07 : prise en charge des auteurs
- 6/12/07 : droit civil et pénal

De manière régulière (tous les 2 mois), les 4 directeurs des associations se rencontrent pour faire le point sur le fonctionnement du dispositif FVV 92.

Médias

Echange avec les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle pour la préparation de leurs articles et émissions.

Autres actions

L'équipe de L'ESCALE participe également à des échanges avec un intervenant extérieur pour une analyse de pratiques tous les 2 mois.

Dans une volonté toujours affirmée de communiquer sur les activités de L'ESCALE et de sensibiliser un maximum de personnes aux violences envers les femmes, plusieurs actions d'information à destination des professionnels (le)s :

- étudiant(e)s de l'action sociale ou du secteur de la santé avec des entretiens accordés à des étudiantes dans le cadre de leur recherche pour leur mémoire de fin d'études;
- professionnel(le)s, pour la plupart issus des services sociaux de secteurs, de la petite enfance ou de services d'écoute ;
- étudiant(e)s en DESS, DEA ou en doctorat

L'équipe de L'ESCALE, le conseil d'administration et les bénévoles de l'association participent aussi à différentes activités :

- Distribution de dépliants et d'affiches sur demandes des services sociaux, de police, des hôpitaux et des associations ;
- Accompagnements de femmes lors des dépôts de plaintes, lors de rencontres avec leurs avocats, auprès des services de la préfecture

Enfin, il s'agit enfin de rencontrer régulièrement les partenaires concernés autour de situations particulières :

- élus en particulier ceux chargés du relogement
- officiers et personnel des commissariats
- membres des services sociaux ou de PMI pour des réunions de synthèse

PERSPECTIVES 2008

En conclusion, l'ESCALE a rempli son mandat pour les activités prévues en 2007 et qui se poursuivent en 2008.

Le service d'écoute et d'accueil de L'ESCALE doit donc être non seulement poursuivi mais développé. Il semble essentiel de renforcer le personnel et de prévoir des locaux plus adaptés, afin de recevoir un plus grand nombre de femmes et prévoir des actions pour les enfants qui accompagnent très souvent leurs mères lors des permanences.

Disposant d'une équipe spécialisée pour les femmes victimes de violences, il doit non seulement poursuivre ses activités mais aussi se développer. Il semble essentiel de renforcer le personnel et de prévoir des locaux plus adaptés, afin de recevoir un plus grand nombre de femmes.

L'association espère pouvoir poursuivre l'accueil de quelques femmes dans des hôtels avec un accompagnement spécifique tel que celui proposé à l'accueil (dans le cadre de mises à l'abri, d'absence de solutions d'hébergement ou en attente d'hébergement).

Depuis plusieurs années, L'ESCALE cherche à développer des activités en faveur des enfants. Il semble indispensable de prévoir des actions en leur faveur à la fois dans les services hébergement et pour ceux reçus en externe. Des financements ont été demandés en ce sens.

Enfin, il semble indispensable de poursuivre les activités d'information, d'éducation et de communication auprès des policiers, des adultes relais et des professionnels de santé et auprès du public avec la médiatrice sociale.

ANNEXE :

Charte de la Fédération Nationale Solidarité Femmes

La violence conjugale est inacceptable.

La violence conjugale est un phénomène de société, elle touche toutes les catégories sociales, toutes les cultures. Ce phénomène est lié au statut de la femme tout au long des siècles.

La violence dénoncée avec horreur lorsqu'elle se passe dans la rue, dans un lieu public, dans une chambre de torture, dans un commissariat ou à l'autre bout du monde, se produit quotidiennement au sein de la famille et ne suscite ni remous, ni réaction politique lorsque les femmes en sont victimes.

Les violences à l'égard des femmes ne peuvent être considérées simplement comme accidentelles dans la relation entre individus mais elles reposent sur un ensemble de facteurs historiques, culturels, sociaux et psychologiques.

L'éducation, les stéréotypes, l'organisation sociale et familiale sont les facteurs déterminants pour que la violence existe et persiste. La violence conjugale est un cercle infernal, une escalade, qui peut aller jusqu'au meurtre. C'est une des formes de contrôle et de domination de l'homme.

La violence conjugale peut s'exprimer de plusieurs manières, elle peut être verbale, morale, économique et physique et sexuelle.

Elle conduit à une perte de l'estime de soi, de son identité, de sa confiance en ses possibilités.

Elle déséquilibre, enferme, isole.

Elle développe un sentiment de culpabilité, une dépendance psychologique et génère la peur, l'angoisse, le fatalisme, le désespoir et la honte.

La violence conjugale concourt à détruire la victime.

La violence conjugale est traitée par les associations de la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » comme un problème social et non comme un comportement isolé ou accidentel. Dans ce sens, la violence entre conjoints devient une responsabilité collective, ce qui veut dire que c'est à toutes et tous de travailler pour parvenir à modifier les comportements et les structures sociales.

En France, dans les années 75, des femmes issues du mouvement féministe ou engagées dans la vie associative, sociale et politique, portent à la connaissance du public et des collectivités le problème des violences conjugales.

Ces associations, constituées ici et là en France comme en Europe ou en Amérique, créent des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Ils se nomment selon les régions : « SOS femmes », « Solidarité Femmes », « Halte aux femmes battues », « Maison des femmes », « SOS Alternative »...

Dès 1977, ces groupes se coordonnent pour donner naissance en 1987 à la Fédération Nationale « Solidarité Femmes ».

Les groupes ou associations adhérents à la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » partagent l'analyse socio-politique de la violence exercée à l'encontre des femmes, inspirée de la pensée féministe.

Les associations regroupées au sein de la Fédération Nationale « Solidarité Femmes » se fixent comme objectifs de :

- donner la parole aux femmes victimes de violences conjugales
- être solidaires les unes des autres
- lutter contre la banalisation de la violence
- mettre en œuvre tous les moyens favorisant l'autonomie des femmes
- développer activement une collaboration partenariale
- développer les prises de conscience individuelles et collectives qui changeront les mentalités et les comportements.

Les moyens et les outils de ces associations sont :

1. des lieux d'écoute, d'accueil et d'hébergement permettant aux femmes victimes de violences de se protéger, de retrouver confiance et de s'aménager de nouveaux modes d'existence.
2. dans ces lieux, la parole des femmes est entendue et respectée même si elle est hésitante et contradictoire. Une demande de soutien ou d'accueil en urgence est entendue et traitée comme telle. Les personnes intervenant auprès des femmes ne se substituent pas à elles lors de la prise de décision qui appartient à la personne concernée.
3. les associations organisent des actions d'information, de sensibilisation et de formation afin de partager leurs outils théoriques.
4. les associations mettent en place des ateliers de recherche qui mènent une réflexion interne à partir de l'expérience des lieux d'accueil et d'écoute :
 - élaborent des propositions sociales et législatives
 - échangent avec les groupes et les associations d'autres groupes.

En conclusion, la Fédération Nationale « Solidarité Femmes », en luttant contre la violence conjugale, s'inscrit dans le mouvement de transformation des relations hommes-femmes fondé sur l'égalité.